

Direction départementale de la protection des populations Sécurité de l'environnement industriel

ARRETE

prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la sociéeé LES EOLIENNES CITGYENNES 1 concernant un projet de parc éplien sur la commune de TIVERNON

Le Préfète du Loiret Chavaller de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notemment les articles L123-9 à L123-18, L181-10 et R.128-1 à R.123-28;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret;

VU la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 le 21 soût 2020, complété les 23 mars 2021 et 7 mai 2021, concernant un projet de parc éoilen sur le commune de TIVERNON;

VU l'ensemble des plèces, plans et études réglementaires, notamment l'étude d'impact et son résumé non tachnique, produits à l'appui de la demande susvisée ;

VU le rapport de l'inspecteur de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Vai de Loire du 7 mai 2021;

VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire du 18 mai 2021 ;

VU la décision n° E21000064/45 du président du Tribunal Administratif d'ORLÉANS du 2 juin 2021, désignant M. Joël HUC, responsable plateforme logistique ERDF en retraite, en qualité de commissaire enquêteur;

CONSIDÉRANT :

- que les activités projetées sont soumises à autorisation au titre de la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- que le dossier de demande d'autorisation environnementale est jugé complet et réguller,
- qu'il y a lieu de soumettre la demande du pétitionnaire à l'enquête publique réglementaire, conformément aux dispositions des articles R.128-1 et suivants du code de l'environnement,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE

Article 1": Objet de l'enquête aubilique

Une enquête publique est prescrite dans les formes définies aux articles R.128-3 à R.128-27 du code de l'environnement aur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 (siège social : 12, rue Martin Luther King - 14280 SAINT-CONTEST) concernant un projet de parc écilen sur la commune de TIVERNON.

Advecit postale : 181, rue de Rourgegne - 45042 GRLEANS CEDEX 1 Bureaux : Cité Colleny - 281, feutourg Bennier - bitiment C - OLLEANS Standard : G2.85.91.42.48 - Täldespie : G2.86.42.43.42 - Site Internet : www.loiret.govv.fr Les installations projetées relèvent du résime de l'autorisation prévue à l'article L512-1 du code de l'environnement :

Rubrique et alinée	Libelié de la rubrique (activité)	Régime	Nature de l'Installation
	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vant et regroupent un ou plusieurs aérogénérateurs, compranant au moins un aérogénérateur dont le hauteur de mêt est aupérieurs ou égale à 50 m.		6 aérogénérateura (et 1 posté de livraison)

Article 2 : Période d'ouverture de l'encutte publique

L'enquête publique sera ouverte pendant 32 jours consécutifs, du 17 agût au 17 septembre 2021 inclus.

Article 8 : Consultation du détailer d'enquête sublisses

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Eméronnementale, sere consultable : à la mairie de TIVERNON, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : https://www.loirei.ecuv/fr/Politicuespubliques/Security-et-risques/Risques/installations-classess-pour-la-protection-de-l-environnements C.P.E. et-autorisation-unique/Dosslers-d-ICPE-et-dosslers-d-autorisation-unique-encaum/Autorisations-ICPE-er-autorisations-uniques

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligns à l'espace Services publics de le mairie d'OUTARVILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture (tál: 02.38.39.50.19),

Le public pourre solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société-LES EOLIENNES CITOYENNES 7.

Article 4: Permanences du commissaire anouêteur

M. Joëi HUC, responsable plateforme logistique ERDF en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLÉANS, tiendra les permanences suiventes en mairie de TIVERNON Bour recuellifr les observations orales et écrites du public :

- le mercredì 25 août 2021 de 9h00 à 12h00
- le samedi 11 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le vandredi 17 saptembre 2021 de 15h20 à 19h00

Article 5: Observations of propositions the public

Fendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions:

sur le registre déposé à cet effet à la mairie de TIVERNON,

par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de TIVERNON, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie.

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpo-sei-leseoliennes-it-oven-assisticitet, sous-fr

Les observations communiquées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Article 6 : Publicité de l'enquête publique

Un avia portant à la connaissance du public la prescription de l'enquête publique est publié, par les soins de la Préfète du Loiret et aux frais du pétitionnaire, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux publiés dans les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir.

15 jours su moins avant le début de l'enquête et pendant toute se durée, ce même avis est :

affiché en mairie de TIVERNON, commune d'implantation du projet, et celles d'ARTENAY,
ASCHERES-LE-MARCHÉ, CHAUSSY, LION-EN-BEAUCE, OISON, OUTARVILLE, RUAN, TRINAY (Loiret),
BAIGNEAUX, BAZOCHES-LES-HAUTES, DAMBRON, JANVILLE-EN-BEAUCE, OINVILLE-SAINTLIPHARD, POINVILLE, POUPRY, SANTILLY et TOURY (Eure-et-Loir), comprises dans le périmètre d'affichage de 6 km autour de cette installation classée,

publié sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret,

affiché sur le site du projet par le pétitionnaire dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvise.

Article 7 : Remort et concluiens du commisse re enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la ciôture de l'enquête publique à la mairie de TIVERNON, à la Direction départementale de la protection des populations du Lairet (Service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site Internet des services de l'État dans le département du Loiret.

Article 8 : Décision à l'issue de l'enquête publique

À l'issue de la procédure, le Préfète du Loiret prendre un arrêté de refus ou d'autorisation anvironnementale assorti de prescriptions.

Article 9 : Execution

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le commisseire enquêteur, les Maires des communes visées à l'article 6 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'amécution du présent arrêté.

> ORLIANS, LE # 4 JUIN 2021

> > Le Préférie Pour in Profits at par delegation Le Secrétaire Clénéral

> > > Bondit LEMAIRE

- Copie transmise pour information à :

 M, le Président du Tribunat Administratif d'Orléens (désignation des commissaires enquêtours)

 M, le DREAL Centre-Veil de Loire/UD 45

 Mme le Sous-Prélète de PITHIVIERS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

02/06/2021

N° E21000064 /45

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 27/05/2021, la lettre par laquelle la Préfète du Loiret demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien composé de six aérogénérateurs et d'un poste de livraison situés lieu-dit "Le Bas du Cerisier" sur le territoire de la commune de TIVERNON (Loiret);

Vu la décision en date du 15 octobre 2020 par laquelle le président du tribunal a délégué à Mme Anne LEFEBVRE-SOPPELSA, le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques;

Vu le code de l'environnement;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 :

DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur Joël HUC est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée à Madame la Préfète du Loiret, à Monsieur Joël HUC et à la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1.

La Présidente déléguée,

Anne LEFEBVRE-SOPPELSA

Pour copie conforme Le graffier

Sebasue 12EJABS



Direction départementale de la protection des populations Sécurité de l'environnement industriel

Affaire suivie par Naciāgs ROLAIN Tél : 02 86 42 42 77 Méi : nadege.rolein@loiret.gouv.fr

ORLÉANS, le

1 1 1 1 2028

Le Préfète du Loiret Listo des destinataires in fine

Objet:

Enquête publique unique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à

TIVERNON

Ref. :

Articles L.123-9 à L.123-18, L.181-10, R.123-1 à R.123-23, R.181-36 et R.181-38 du code de

l'environnement

P. L.

Dossier sous bordereau

Je vous informe qu'une enquête publique unique sera ouverte du 17 août au 17 septembre 2021 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 relative à son projet de parc éclien sur la commune de TIVERNON.

Votre commune est incluse dans le périmètre d'affichage de 6 km autour de l'installation projetée.

Je vous transmets, sous ce pli, avec le dossier correspondant, une copie de mon arrêté prescrivant cette enquête publique. Vous voudrez bien vous assurer que toutes les pièces indiquées au bordereau figurent effectivement au dossier ci-joint:

L'intégralité du dossier d'enquête est consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet des services le l'État dans le département du Loiret : https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Justaliations-classees-pourla-protection-de-l-environnement-LC.P.E.-et-autorisation-unlaua/Dostlers-c-ICPE-et-dossien-dautorisation-unique-en-cours/Autorisations-iCFE-et-autorisations-uniques Une version numérique de ce dossier pourra vous être communiquée sur demande expresse.

Aux termes de l'article R.123-11 du code de l'environnement, vous devrez procéder à l'affichage d'un avis au public dans votre commune 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée, soit au plus tard le 2 auût jusqu'au 17 septembre 2021 inclus. . Vous trouverez, en annexe, cet avis que je vous demande d'apposer à la mairie pour une bonne information du public.

Vous voudrez bien certifier l'accomplissement de cette formalité par un procès-verbal du modèle annexé que vous adresserez directement au commissaire enquêteur, M. Joëi HUC, dans les 24 haures suivant la fin de l'enquête publique par courriel : Afin d'attester du bon accompilssement des mésures de publicité pendant toute la durée de l'enquête, la date d'établissament du cartificat d'affichage de l'avis d'enquête publique ne deit pas être antérieure à calle de la clôture de l'enquête publique, soit le 17 septembre 2027 au plus tôt.

.../...

En ce qui me concerne, j'assure par voie de presse i'annonce de cette enquête dans la presse locale ainsi que sur le site internet des serviçes de l'État dans le département du Loiret. Je précise que la publicité à laquelle je fais procéder s'effectue aux frais du demandeur que je tiens informé. Rien ne s'oppose à ce que de vetre cêté vous fassiez paraître un avis similaire dans le journal municipal.

Par allieurs, conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, votre conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet dès le début de l'enquête publique. Cet avis doit être exprimé au plus tard dans les 15 jours sulvant la clôture de l'enquête, soit le 2 octobre 2021. Passé cette date, celui-ci ne paut plus juridiquement être pris en considération. Compte tenu du délai contraint, je vous invite à transmettre copie de la délibération à mes services directement par courriel à l'adresse sulvante : dipp-seimoiret souv fr

Les dispositions régiementaires ne prévoient pas que l'avis du conseil municipal soit communiqué au commissaire enquêteur, mais ne l'interdisent pas non plus. Il vous est donc possible d'assurer catte communication surtout ai vous estimez que l'avis émis peut être déterminant.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires.

La Préfète

Pour la Préfète et par délégat Le Sécrétaire Général

Benoît LEMAIRE

Liste des destinataires.

Les maires des communes de :

- ARTENAY
- m ASCHERES-LE-MARCHE
- M CHAUSSY
- **LION-EN-BEAUCE**
- OISON
- **OUTARVILLE**
- E RUAN
- m TRINAY

(Loiret)

- **BAIGNEAUX**
- **BAZOCHES-LES-HAUTES**
- **DAMBRON**
- M JANVILLE-EN-BEAUCE
- **OINVILLE-SAINT-LIPHARD**
- POINVILLE
- POUPRY
- . SANTILLY
- TOURY

(Eure-et-Loir)

PRÉFÈTE DU LOIRET

Direction départementaie de la protection des populations Sécurité de l'environnement industriel

Affaire suivie per Nedège ROLAIN Tél : 02 36 42 42 77 Mél : nedege.rolain@ioiret.gouv.fr

ORLÉANS, le

1 10 1011 2824

La Préfète du Loiret à Madame le Maire de TIVERNON

Enquête publique unique relative au projet de la société LES EQLIENNES CITOYENNES 1

RdE: Articles L123-9 à L123-18, L181-10, R123-1 à R.123-23, R181-36 et R.181-35 du code de l'environnement

Pala: Dossier sous bordereau

Je vous informe qu'une enquête publique unique sera ouverte du 17 août au 17 septembre 2021 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 relative à son projet de parc éclien sur le territoire de votre commune.

je vous transmets, sous de pli, avec le dossier correspondant, une copie de mon arrêté prescrivant catte enquêté publique. Vous voudrez blen vous assurer que toutes les pièces indiquées au bordereau figurent effectivement au dossier ci-joint.

Aux termes de l'article R.123-11 du code de l'environnement, vous devrez procéder à l'affichage d'un avis au public 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute se durée, soit au plus tard le 2 août jusqu'eu 17 septembre 2021 inclus. Vous trouverez, en annexe, cet avis que je vous demande d'apposer à la mairie et dans le voisinage du projet concerné pour une bonne information du public.

De plus, il vous appartiendra de tenir le dossier d'enquête à la disposition du public dans vos locaux aux jours et heure habituels d'ouverture, pandant toute le durée de l'enquête publique.

Vous voudrez bien certifier l'accomplissement de ces formalités par un procès-verbal du modèle annexé que vous remettrez au commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique. Afin d'attester du bon accomplissement des mesures de publicité pendant toute la durée de l'enquête, la date d'établissement du certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique et du certificat de dépôt du dossier en mairie ne doit pas être antérieure à celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 17 septembre 2021 au plus têt.

En ce qui me concerne, j'assure par vole de presse l'annonce de cette enquête dans la presse locale ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret, je précise que la publicité à laquelle je fais procéder s'effectue aux frais du demandeur que je tiens informé. Rien ne s'oppose à ce que de votre côté vous fassiez paraître un avis similaire dans le journai municipal.

~./_

Dès l'ouverture de l'enquête, vous aurez à ouvrir le registre en apposant votre signature à la page 1. Ce registre sers ciôturé par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique.

Par allieurs, conformément à l'article R.181-88 du code de l'environnement, votre conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet dès le début de l'enquête publique. Cet evis doit être exprimé au plus tand dans les 15 jours suivant le ciûture de l'enquête, soit le 2 octobre 2021. Passé cette date, celui-ci ne peut plus juridiquement être pris en considération. Compte tenu du délai contraint, je vous invite à transmettre cople de le délibération à mes services directement par courriel à l'adresse suivante : dépo selectret souvils

Les dispositions réglementaires ne prévolent pas que l'avis du conseil municipal soit communiqué au commissaire enquêteur, mais ne l'interdisent pas non plus. Il vous est donc possible d'assurer cette communication surtout si vous estimez que l'avis émis peut être déterminant.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires.

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation

Le Secrétaire Général

Benoft LEMAIRE

- DREALAUD 48
- Mma la Sous-Préfète de PITHIVISIES

République Française Département Loiret Commune de Tivernon

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2015

Nombre d	e membres	(r. 1. 1. 1
Afference	Présents	
11	9	9

Vote
A in majorité
Pour : 6
Contre : 3
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture Le : 25/05/2015

Publication ou notification du :

L'an 2015, le 19 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Tivernon s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESFORGES Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/05/2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2015.

<u>Présents</u>: M. DESFORGES Philippe, Maire, M. DELANOUE Pierre-Etlenne, M. FLEUREAU Eric, M. MORGEAT Guijlaume, M. MALLET Jean-Yves, M. RENON Fablen, Mme BRUCHET Delphine, Mme FICHET Françoise, M. MARTIN Joseph

Absent(s) ayant donné procuration : Melle VAPPEREAU Béatrice à Mms FICHET Françoise

Absent(s): M. POMMEZ Cédric

A ste nommé(e) secrétaire : M. MORGEAT Guillaume

2015-20 - Projet éolien

Monsieur le Maire expose au Consell Municipal que la Société JP Energie Environnement, dont le siège social est situé à Saint-Contest (14280), souhaiterait mener des études techniques et environnementales relatives à la possibilité d'implanter des éoliennes sur la commune de Tivernon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie du Centre, et notamment le Schéma Régional Eolien, Considérant que le projet porté par la société JPEE conduirait à produire du courant électrique à partir d'une énergie renouvelable, qui serait vendu sur le réseau électrique,

Considérant que la société JPEE a présenté aux élus du Conseil Municipal, le contexte règlementaire éolien, l'avancée du projet éolien de Tivernon et l'expertise d'étude ayant mené au site potentiel d'implantation, ainsi que les conditions du développement d'un projet éolien sur le territoire de la commune,

Considérant que le société JPEE se propose de réaliser des études de faisabilité (observations de terrain, accès, étude de gisement de vent, démarches foncières, conduite des études environnementales, acoustiques et paysagères) et toutes démarches permettant le développement d'un projet éclien sur la zone d'étude, Considérant que la société JPEE a proposé au Conseil Municipal une convention de servitudes pour l'utilisation des chemins communaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable pour autoriser l'implantation d'un parc écilen qui sera situé sur la commune de Tivernon,
- d'autoriser la société JP Energie Environnement à réaliser les démarches foncières ainsi que les études techniques et environnementales sur la commune de Tivernon,
- d'autoriser la société JPEE à faire les demandes et déclarations administratives nécessaires au développement du projet (consultations des services de l'Etat et gestionnaire des servitudes, déclaration préalable à la pose d'un mât de mesure du vent);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au développement du projet et en particulier la convention de servitudes pour l'utilisation des chemins communaux proposée par JPEE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 27/08/2021 Le Maire

Delphine BRUCHET



Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÉQUES

Consultation de **av**is épot grotuit de **condoléances** Temograges de **sympathle**

larep.ir

rubrique annonces et sur le site de notie portunaire

dansnoscoeurs.fr

PLEURY-LES-AUBRAIS Gervals CALDICHAU
Guylène et Michel CLOUET,
See cyflonis,
Nooli, spik Bellefit,
one is the American State of the Original State of t

shirveru, le 25 juillet 2021, b 18ge de 50 Les objetues curont, leid le flerid 2 2021, 3 5 hourds, ou centre fundicife de de Santo.

City took than lieu sterle tre point thinke remer

Pf Colori, Soren (02.38.72.48.43),

- P. -

SOUNT-HILLINE-SANT-MUSIKUN

Dissell-Sighthan Life, see file,

At Sourt-containing

Cottoe, Guillounte, South, see Anthonomers
ont lo tristense de votal they opt at phonomers

Magilarie Addusticul EDINI

Magilarie Addusticul

76e JAUSET

Selection 9: 27, Julie 2021, è l'âge de 87, cm.
Les dinégages réfigieures sérant étéritatés le
lumit 2 pout 2021, è 10 è 30, m l'église de
lumit 2 pout 2021, è 10 è 30, m l'église de
lumit 2 pout 2021, è 10 è 30, m l'église de
lumit distinct basis Mésmant, où l'en se réunier,
lumies de l'enhantation ou conscière de Saint

Cet mis tient lieu de faite part et de rum

to fund.

In famile tiest o remercie: l'enumble du personnel se la manan de constitueure Les Sabhons à Chècy, pour sa gentillesse et son 15 Cattle Direct 402 Tet 45 To 321

Constal/ances not wave demonstrative to

CARNET SERVICES OBSEQUES

AVIS D'OBSÉQUES

9 hours a 20 hours. Week end of jours force, do 11 hours a 20 hours, per mail of request/perticitance com less per 1215 phone au . 6 625 81 40 56

POMPES FUNEURES

PEG SERVICES FUNÉRAIRES 7J./7 - 24h/24 4

Orléans - Tél. 02.38.53.15.15 Beaugemey - Tél. 02 38.44.50 18 Olivet - Tél. 02.38.68.15.10

Pour paratre dens cette rubdique publicitaire, téléphonez au

Les phubgies efféredes es Jan Lave ContoMaries de Montrelles de L

Amilly
15 in 10 - Angel APARICIO, len la salle de cérdmente des Dit Rondacus
Berville - m. Céttinés
Un DO: Vivione GAUTHIEROT.

outy 40 Fores 90 h 30 : Roger RIVERE, en Paris.

Chatillas-sus-toire

10 h 50 ; Sous-Pierre SMAD and Sales

Soint-Maurice

Coefficies
10 h 30 : Reymond ACLINAT, on Table,
La Chapette Saleh Messain
15 h 00 : Mari DUITTI, en Table.

Martilly on Villette 15 h 00 : hepele (FROY on) define.

Screen 14 h 00 ; Mountey DUEOD, coornailmean

CUSSET - TOUR - STEVENS - ORLEANS

Comme HOURS, son épouse, soutitie et Man André, Jonath tie at Mate André, Jon off et Nadage, Simen

Somethie Markey Somethies them,

Sea Frideric III.

Soch Toler, Charles From, 4 (1998).

See Bright Science

Advisor Somethies (1998).

Markey Committee (1998).

Markey Committee (1998).

Markey Committee (1998).

See Somethies (

6 6 personnel seignen die gentre Jean Per Licensen Ferrand pour ses bent seins e Myosement, einer que foutes les pers

Condisional and Mark Cons

GIVRAINES

Virginie PDN/OT, sie (ib) Strephone PNCOT, sie grodee ; Joreys, Julie, sei pelitiventumb ; Jorquetine BOILCHT, sei senn ; unt in Unitable de vont foure purt.

Madame Danielle TRANSON nee DUFIES

no le 26 juillet 2021, il Pope de 74 uns ter obsessor misseuse; acoust essents in poerfi 3 and 2021, è 35 beures, an l'église de Granines Por de plaques.

Cet will tient lieu de faire part et de reme

PT Roger Morty, PRINNERS (02.18.30.00.36).

A L'ATTENTION DES FAMILLES.

Nous your suppoions goe to she

personne de la prese de la constitución de la const

MAREAU-AUX-PRES

MARBAU-RUIX-PRES

Mane Hutuerte ECURGORA, sor épouse;
Manties, Prancis, Christion, ses extents,
or leur conduites;
Sas pett resolute de univers-peuts-enfants
Et toute le famille
out le tintense de vous foire part su décis

ser de vous faire part du décès de Monsique Claude BOURGOIN

Monstelle Claude BUUNGUIN
survene le 25 juille 2021; dans se 95 albite,
Jes onnéques interferences se cont estatores le
land 2 colt 7021, à 10 heures, en l'églus de
fettement en 4761, où 10 heures, en l'églus de
fettement en 4761, où 10 heures, survies
de le crémation dons l'Effette (unition); survies
de le crémation dons l'Effette (unition);
contrada Cele See al Asignation et de trémande
les contrada de la Cele (unition); survies
de la crémation dons l'Effette (unition);
77 Caton, Olivet (d2.96.49.35.32).

ANNONCES LEGALES

04,73.17,31.27

APP RECEISABLE CONTROL OF THE PROPERTY OF THE



DU 27 AMET 2021

AME DE CONSTITUTION

Pri 4557 en inte de 21/05/21, le eté circilué une société y façons
57 Adutes sociale y 57 DE MANES, polítique colo (1 requillemen, fortamente la color de la color de

AVIS DE MODIFICATIONS

In 20 pates 2021 of to be 4 months including the period of the period of

AVIS D'ENQUÉTE PUBLIQUE

THE MENANCE DANGERSTION ENVIRONMENTALE

to profes on table to recoming :

List amplifying the field has been assembled in 17 active (FF replace to 2007 institute to find the second temperature to provide proceeding to the proceeding the find the proceeding to the proc

à l'igne de la proclèture, la préfére du tubri prendes un artifié se ordez de d'authibition consolide prescribburs.

CONTRACT OF HIGHIN

AVIS D'APPROBATION DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URGANISME

retouren date da 8 juliel 2021, le Consell meridget de le Company on the company of Pitchirmillar du Plar Josef y urbacesome in district on a separate of Pitchirmillar du Plar Josef y urbacesome in dander du Pittl, oppraved, wil is to desposition du public, on muna, com facer foi fruits in bull such all numericant, of this car'd in protecture.



SOCIETY SECTOR PROPERTY. Amitorice réduce en Ligne

il (ii) pr demonstra i Calcin die nich ein - Hogies pal Cit - Thisis proper Helen Steinbeiern

RENDEZ-VOUS SUR

Patricofficielles.

lechorepublicain.fr

dansnoscoeurs.fr

SHIRT LAURENT-LA-GATINE (Lure-et-Loir)

Mere Solunds CULLOSSOU, for hybone Pariod: el Sylve CullEOSSOU, Chiefel of the PETT: the period: Theories et Ammindine, Culdin, Alexa et Monoco, Alexa, the periodical solution of the periodical in periodical solution.

as tendente de visus flore port du deses

Monsieur Roger GUILLOSSOU

tervenus le 22 juillet 2071, dans se 867 an Les mbalques religioners server créfonées le mentre de expl. 2021, le 30 (c. 20) en l'églar de Saint-Lourent la-Céthir, les un registre le si-produire servi déposé.

to famile removie por exence erunnes uni l'espocarant è sa p or Maial martirolis, Device (93.37,46.85.26)

CHÂTCAUMCUF-EN-THYMERAES

Ses servers, helle sonal ; Ses cerreus et núbles ; Toute so tomble et ses sombleeux pareb ant la tijstesse de voja aneoncer le déces de

Monsieur Guy DUBOIS

suremu le 27 juillet 2011, à Yôpe de 65 nm. 10 refendam seura lieu à le mord. Il mole 10 refendam seura lieu à le mord. Il mole 10 f. deux l'estimble lus hommong his seus rends se melore jour, a 14 beures, au chnebère ancien de Château-neuf en-lityre eth.

Cet over trent heu de feier port et de reme

In Emiliances, Chilosophyr (62,46,818); 40-40

NOCESTI EL-PRIATE (Luire et Lob)

Roger, MORONVALLE (1), Lon épour Christian MORONVALLE Christian MidrioffWallE

et Jonney MESSARD,
Encapole ERALU 111)
368 et Junior MOROMWALLE,
jes vertants;
Putific et Inshelle, Lucile, Grégory et Inseltie,
Théauth et Jame Charlotte, Audit,
jes petits enfants;
Prem, Else, Quentin, McRilys, Ando,
jest anike systemations;
ses invitate inflorts;
ses invitate inflorts;

country engines. que toute se fortille et ses ems pue toute se fortille et ses ems brichese de rout faire sert du décè

Madame Paulette MORONVALLE

Directrice transmire d'école

.

lo jamile rem<u>grale par avancé toutes les</u> personnes qui s'association à sa peine.

LUNDAY

LINE MODE LESSON BY COLLEGE

Anne-Moile LEDUE du CDILIVIII

join épount ;
Anne, Sabelle e Claix, ses files ;
Apandos, Arch (1) Obrenice, Comile ;
Archine, Rapitre Aquita, Dérèxic (one ;
Selimière Roccas) ;
and estimière d'arc provoir font pout de dérès de ;

Monsieur Jean LEVUICR

towerout M 26 June 2021.

Theil absences remember social controller hand 2 work 2021, a 13 believ, co. College de

2014/0 Luinn

PF Beoffus, Bress 101 J7,94 UV DNJ

Condulation of the ware commerciation of

CHÂTEAUDUN

to tomble PARKENAUT.

There stours, nearur of rainer,
Ses series of women
woun fore part the deces do

Monsieur Bernord PAINCHAULT

le 24 juillet 2021; à l'ôge de 84 on Ses obstigues sesson arribbines in hand a paid 3021, & 10 houses, on Englise Soint Jose de Chifrégueles, où l'en se réunits

to familie reference per moner mates de personnel qui s'ossicheront à se print, ami que le personnel de l'infliée de l'éde (Demas Saint Austin 28200 (Péteoudur

Tti Bioki: Chinepular (00.37.45.46.65)

PONTGOUIN

M. et Mine AMOREANE Chare. M. et Mine KOURT-AVILLI Mothali.

ses petits enhants et anvens pe sur font part du décès de

Modame Marculle THIREAU THANKEN YOU

surema le 25 milet 2021, dans ar 90° union. Lis demies komingage für dem revolu ki acced 3 audi 2021, differense, au timeliere militier die Parteciana dei un registre û sonde kingups sere dengele. Len vols Sera liktu de linn-port.

so formits remercie pair dedrice fautes le esperies que a gradicieron à so prèse. Fire Hirs, Councile and Line (0): 37 23.34 149.

FORTABIL LA-GUYON

Mmc Ledie BOULT, son Fpoins Mine Leder Studie, Lair Sport.
Tipriane, Laura, Fuestine,
Laer Sier, et Neurs, Lenhautz,
Locz, Wyla, Thiopo, Lumi, Swila,
Let petits enfants,
Di toute le Sportie

Monsleur Andre BOULET

reconsider Andre BOULET

terrem is 25 juillet 2021, dans as 57 ann
sees conducts entire are served. Provider
for a self 2007, 0 9 830 and 100
the footsteen is signed.

Conduction and second or sure latest

envelopment of the part.

All Reject plantering.

Lo feinflic remercie per overce toutes les ersonids qui s'associerent à su peines 7, rue des hintigra 28190 fontaine le Cuyon

of Hay. Courtile sur Eure (02.37,33 34.84).

BAILLAN-ARMENDAVILLE ARMENDAVIRLE LES-GATINEAUX

Lollin, Los énouse :

torin, son epouse; Ses eviants ; Ses pentis-eviants on! la treflesse de vous ture port de décès de

Monsieur Alain CORTAT

enn à l'àge de 72 ses

La caremonic ariginate sero cristoric à mandi 3 acut 2021, à 10 h 30, en l'église d'Ar

Cel ave Gent Rea de faier port et de minis

MM Pering, Industr (07.31.31.46.72).

AVIS DE DÉCÈS

MAIS DE DÉCÉS. CORMARAVICE

M. Jucqui VEILAND, son frire. At tooty to familie styn, hard port thi desir. Fr

Madame Cloudette VELLARD

arau le 25 milles 2021, à l'autic de un

In abséques refigience ant été sélétares dans l'immité faminic

. flet was been beside tone part at do name.

PY Chou Policy (02 22 80 kt to

REMERCIEMENTS

ny Marie-France BOJVIER, son epoche

tres fourties par les manques de compatible que este feur aver térmigades lan du risch

Monsieur Bemord BOUVIER

et sensibles à wirre differenza, wous arre-ment leurs societts remerciements et leur per

ANNONCES LEGALES

04.73.17.31.27

legales@centrebrance.tom

TOTAL TOTAL

VIE DES SOCIÉTÉS

VENTE DE FONDS

Aut bereit in the sets 100 or below 100 or 100 1000 is the line of the sets of the line of

Officialist in very STRIC, who have with a demic or vive term (\$600 April 14).

of the second se equition perspection for a birth team to make that so on Pathons, explois Orean to Halocks, 2016. Legit to

Little or December 1. year 21/2

to accompany their research for the property of demands of high right and depth of the contract of the contra

ANNONCES LÉGALES **ET ADMINISTRATIVES**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOF ON THIMADE PACHDRIATION (INVESTIGATION)

posent all in marginisms

tow empire actions to \$2 tion upon towerle but Facilities of upon 2000 Holes, but in the react of automates researcements provide and to section (US ID seates) of automates, in construction or part

Li dinne, propolize allow rott un il un d'arcol i indune pré la Britania, martirle (des de la binos frances d'a code (marco)

mental, de produktion de la produktion d

ht jaar i Sagar d'arracie ynklikursyske eksemb yn yn roend i 2 diwen er lyn û Fragar straner palle in it dewes d'Outre la jaar jaar y Pear i hint at L'Imereken hit 62 in 1940 ha

pale paint palms in information to a fewer a constraint of the fewer and a few regulations for the fewer and a few

6. Mid-15, may make a statement will be a 160 to 47 am, one got on public di commune expetient per la internal assembladi d'Ordere, bentat les promoteurs assiste et mais la Terregionne concelle in une contrar una del ci de contrar a concelle de la commune una del ci de contrar a concelle del contrar una concelle del contrar una concelle del contrar una concelle del contrar una contrar del contrar

teden sade is done in tempera actions, whose proved former

er sitte kove or om feddesiger i Toherer svenis. og om feddesiger i generalistisk gradi.

programme formitte per use florous per un organistation of an numer de senior de l'éta des le dependence de toute des les

See product in the countries of countries of countries and countries of the countries and countries of the countries and countries of the coun

Pour toutes vos annonces

Ligolet Louis merm er to the same

E) Contre

Markey miles

Newson at home of the parties of the control of the Correspond nature of Braid attendance of the pro-Concession of the Contest of the Con

President about 1 coming market Public #1, 2, 100 and public 139000 Charles 1

Courte (Art Dal Cauteria)

(Fall Paris Courte (Art Dal Cauteria)

(Fall Paris Courte (Art Dal Cauteria)

(Fall Paris Courte (Art Dal Cauteria)

(A





钽

初



t a 30 July 2021, selve to forcemildio genfrote endeane, a plante our loss crondist de la société ARCH, commissione una caractes facilité, et de AC Dress (XSSAS), commissable our compres pupplical, pest protes in companion et qu'il effett por désigné de convolueire ser comples ou maplicament.

MEDICAL SECURITIONS SUE on myllel de 161. Lean c Silape sodal : 16, rue de la burnidiske, 46700 Villeriansiew RES Orléws SEE 600.283

Si, invasi dilabassa die 22 Jonn 2022, Especial unique o paliciacia dia la fia de mundial dia Santidia CALIMET E CASTACIAST est CARREST EMERICE, INCOME, S ASSACES, prepositivamenti commenciani acce colompias delabilità esi sep-pliama. Adendron senta falle cui ICES d'Ordens,

ALQUET SIS Sign and I would be a company of the co

Autrienner des déclatus de l'essocié unique, en date du 28 moi 2021, Il a dié più neta que le mondat du propriétativ con sergita supplé de Palaire MOROT, était univé à établicas et il n'o ses fiul rendendi

In acts on the politic

Meeting sent falle on RCS #10ddom

Pour mile.





COMMUNIC DE LA COMPTIBLICATION APPRILITA

AVES D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'impulse, perigipie, por notité avanifiqui din 19 juitet 2021, se ellinituse du moré 3 perigipie 2021 en sendont d'i segit entire 2021 fortim, l'application 2021 fortim, l'application à desiré de l'expulse, les pittens du dossier sovenit houses l'in l'application de principe, per motifie, 2011 de O Ollance, que juis se l'inversi lapitique de principe, por 1 de laber un jeroil de 2 à 300 12 hourse et de 13 hourse à de 15 hourse à de 15 hourse à de 16 hourse à de 16 hourse à de 16 hourse à de 16 hourse à 17 hourse à de 18 hourse à 12 hourse à de 18 hourse à 12 hourse de 18 hourse à de 18 hourse à de 18 hourse à 18

Des volonnections catalines in l'ampuble possensit faire consoliées son le site l'aleunet de la velle à l'aptresse souvante ; unour sitte la despeties authoristes le l'appression de la velle de la consoliées southnessels le l'appression de l'appression de la consoliée southnessels le la consoliée southnessels le l'appression de la consoliée southnessels le la consoliée southnessels le l'appression de la consoliée southnessels le la consoliée southnessels

avan red konsepteresentellettel III.

Lis guppfortes dell de definiet grungsing, ay docum de eitre philade, and
coppletar have observation's st. publications des le seguites devenuelte
spend 3 aut ditté de risonie, and las coloreire per droit la trabeation de
followers le Commissionie Computation or mobile de la Compule Soleir
Messon (2, niè de Chibana, 45-200 la Chapeli-Soleira pour dans
ormetes cu ejulipse d'empales. Ore desprésiones pour dans desprésiones de la followers de la commissionie, pour distribute des la followers de la foll

contact and mit-glivels relativelsher integrable to asposition also point Contacts, for commission reposition the lighting to be asposition also point control or security date of last and contact the lighting to asposition also permanences soverested to produce due to Compale Same Melvevier, 2, can de Children, for particular 35 contact due to Compale Same Melvevier, 2, can de Children, for particular 35 contact due to Compale Same Melvevier, 2, can de Children, for de Same Same Same Same Same de Children de Children

Le raysurs et les contragant d'administrate angué par serent pasa à la disposition de cultur dis egiffe, périol l'innocre s'en a cult. Evec et apect disposition égolice anni sur le pér enternet de la « le

Le public peut demondré traine affaisagem auprès de tendre colorides de la cerroman de la Chapalle Sofid Mescale, marcia, 2, 100 au Childres, 45300 na Chapalle Saint Verrino, (24 02/28 22/23 54)

Amnomers engyéry

CONTINUE DE VIETAS-ZAM-FORSE

south Angel

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SHR WHE DEMANDE D'ALTICRISATION ERVIRONNEMENDALE

tarpréfér du Lobal consumique, une exquête publique de quêse (25) fous users acervés, dobuqué 28 mais, 262 or fundo à seciendre 2021 india, ser la chemical de l'audatación entrantrocestate préveite por la sacial diffuel, consumente la circitato de mais distinte de serce distinte de mais distinte de mais de la consumente de Adenque que tigin,

Ban bestingen, at departe en nation de thinde d'institute et ann réamé Ban bestingen, at départe en nation de l'étrangeur éans et le papit d'un me provère committee par le l'étrangeur et nation de l'autre d'un mattre de la lieur et la formation seu atopositions du un regular auriet à cet filment et l'armation seu atopositions du un regular auriet à cet etilat.

enticly desir, effect, effect,

Ces abeneu forus pressiput del écre est incées par l'aie pérdade paraleir la diade de l'impadir à le maine de Manay-au-laira, silça de l'empête publique, où altes sexual accarden sus registre d'anguête.

to public place (defect) beginning place and a provider per many (depends of passes) of personal provider public public

Les almenations et propositions transmises per tele d'actorique senal, consulution sur le site brieveri des senten de l'Etal dans le lairet dons

Le support ou commissione enquilieur et les emediannes semeit poundie-bles, produnt l'unité en le comptet se la clième de l'empulée prélique en reunite du dénomy annéaire, à la pélépatine du loiret, DOPYSE et sur le sta l'engand dus adminé de l'Éthi dibust le coloret.

à l'imme de la pressione algirmandane, la priffite du bairel prondre su untité de raire ou d'antariquien amont de prescriptions.

ANIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DENIANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

in pulling the lighted country triple :

Unit in 1889 publishe de 1821 peut sein console du V cell auf y è autombre. 2011 lieux, se le sementie d'appréciation et éventement y précédé par la modellé 155 SOULOVES (IRAVENIES) concentral la prépai de onte della contral automobile de contral automobile de contral automobile de la contral a

te donor, con a la compania de la compania del compania del compania de la compania del compania

Le public dispote d'un accès grat al à un pod a latornal specus cama der la douver colligne d'Empote anyons publics de la molde d'Ordonelle, que Joues et hepre, lachibadh d'exerciture (Let., 60-38.20.50 16).

Le public poures solicites des h'Armordiens sur le doeser excrés du silique social de la soriéet US (CREANNES CYTORENIES 1 (12, sue Juntin Luttur-Cing, 14200 Seins-Context),

A. A. 608 HAT. regramentar das platataurre legistrone HAD' en véznite, disi graf na quatidi de correstante enquations per la télusei ordinatate di d'Adlent, Les aire las per nomerous administra en recire de livence na per recessió de sistemacións centima del factor de partire : la noceanió 25 sonté 2017, de 9 de per de 12 septem ; le supenti la significación 2014, de 15 in 28 de 19 herres.

Panderd (oute la darée de l'enquête publique, le public pours française

Pandert dade to donée de d'empérie publique, le public proves framules aux desconders e projectifiens :
- une le registre cravet à cet elles en enviels de Messana ;
- une le registre cravet à cet elles en enviels de Messana ;
- par , morfée à l'extention du bishonitable projette et la maille de l'égrangs, des nordies soitent accidings ou requirer d'amptée déposé-uleur les nordies ;
- per voil étationique à l'entrana aumente ;
- ortope de l'accident de l'entrana aumente ;
- ortope de l'accident de l'étation de l'étati

e mpartial le, met eigen die franzowen jergilben unter neuelle die ja eilst wie zu Gronzow die a stellen de franziel beleigt dak maar de franzow die 1973 von de bereitste gebowe de Genton vorzowende zuwe zu ein de bestell die sallen, de 1984 zen di Opartieren O ausz

a true de la contrata, la colonida, bient (compa) la colonida de la colonida del colonida de la colonida del colonida de la colonida del colonida de la colonida de la colonida del colonida



d, see the fallying

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Selection of the control of the cont

PETITES ANNONCES

Votre petite annance par téléphone ou

04.73.17.30.30

BONNES AFFAIRES:

FIEXUELL (F)





n decreas, A. Mi Ti, til skokenska



X egen materia di Indiair, frigicii fla



AT MURKUITURE

GENTINONE TRAC-TRUMS AGRICULES, I purile de 1820; feite Bate, Louies impane, nôme hore peredo. COMMELGUE D. 161, 005,00,24,24,64, show FSI,3 64,148, chocker.

्रिक्स अस्ति के हैं। इस स्वाह

COLLECTIONS .

संस्थात स्थान

ozzádlejte Edyalejs

يا روحه آير ا

A SEED SAO I HOSTA, SEED SAO I HOSTA, SEED SAO I HOSTA C. NO. SEED SAO I HOSTA C. NO. SEED SAO I HOSTA C. NO. SEED SAO I HOSTA C. SEED SAO I HOSTA

FOR THE WAY SEED

ACTIONS.

foldbond fibrorians of the fibrorians educations 1616 contains a 1616

colessi All Chos species, to Mi-field de thortogis, to Mi-nikel, her murds et les feu-dis, Te Journils de chose, rechancie publiques so-rietat, 900 c l'incien. Tali 00.70.88.37.40, le sole,

PARTICIPERS

HI CLUB HI
AGENCE, + do
2.400 eratences de pardeligión de particuler otoc
tiligidades per des resulta-

TELEPHONE



pour Adogues pot 1816 phono: AVY, 161 09.78.06.40.50



2011 WMACF of accipions and accipion produces, picture, 13 et al. 122 accipion accipion for accipion a



TE AN TELLER, U.S. MARINE A TELLER STATE OF THE B TELLER STATE OF THE STATE B TELLER STATE OF THE STATE B TELLER STATE B



EXPROPER, Reports of suspec, th disassists no mentioner, or recovered specifies all difference aperties at statement and the parties on the second at the #UNISTOBILITÉR !

ALTER CHARGING TOR

MBE A springensaries

T MARONE

bottus-b'etcheen, meleur pr 4 peu , à 10 min de la pinge La Herisanana, 130 C fe se-moles, du 4 se 11 sept d. 12 au -18 ap j d. 141,05,00,12,3120, 90,003

CHIPAGE

To list Admirately, as bord of listing bolgs, a lower 4 engineering, consume to mobilishme, bloc touthing at each prost, commercial Till 10 5,72,72,23,18 0 U 02,38,97,7400. 188450

Jak EMACLO IS

ETTELY rechards persons
By A fieldy part 2 persons
By A fieldy part 2 persons
By A fieldy part 2 persons
By A field persons
By

THE TAX

pans printient, firm, pro-pans revel testably excit-rious et al. 1904 on factors and plaintest, patrolitic-stancest subject on use de venter on de hecefinal, spendi subject, vitami-ties de mais, cast de c pt d. 161 de subject, vitami-tal de subject de l'accidenti

Centre Preside

le courrier

inglis no.

PR

E

u

72

Ly tarii no milimòtre esi fici à 1,76 G HT pour a disportemente d'Esso-el-Loir el de Leir-el-Clau.

WATTROBO

SASU Caratal 1 1000 c Chart St Nur de Palet 25410 BOUTIGATY PROCESS 255 264 668 RCS CHARTRES

La September 1, Femous process a death to communication of the communica

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Pridito du Loirei communique :

the crequite publishe de 32 journ pars estreres du 17 metil nu 17 metil nu 1802 her 2021 helion, aut de dermetel de frankrikskotten environparamentalin elitable but in specifique les establishes de describe but in specifique production parties de describe but in specifique de project du paice defini sor in commencia de Tribellioche.

Le district, constitutues continuently same desain of mount or and relative and continuently same desain of favors size in Marchen, Paparama afformative Engagemental, Sight mountainer.

- à la auchta de Thierrechal, and Jourse I toures.

company of many states of the special control of the special control

aveur rang seems ANANT CONTEST)

15. Joil HULD, rangemyabb on plateforms
inguishen ERDF on referen, elevation
inguishen ERDF on referen, elevation of
regulation of commissable reconstitute and in
Titisunal Autonomistal of CIPILIDADE, template has
personances instruction or made on Titisunal has
personances instruction or made on Titisunal has
personances instruction or made on Titisunal has
personances instruction or made on the citisus of
cuttle citisus.

- in resourced DE soft 2027 do thitth à 12500 - lu manuell 11 naplatsbro 2021 de 9590 à 1250 - le valuéredi 17 naplatsbro 2021 de 16500 à

Postfort toute in specie de l'engelles publique, le public course instanté une electromant et prépatations : - sur le registre pavori à cet silet ou reurie de TRUMNOM,

- par volu dipitrophysis à l'edresse sidiciale : La compari de la propinsi de la compari de l

The first of the f

À finalif de la japostiture, le Priffice qui Lobert produces autit de le let au d'autobliche accord

BOUADLA

AVIS DE DISSOLUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Alla termes d'un acce pous agracure pairée, d a étà constitué una sorbéjé présentant los caractéristiques sulvantes : Formes spejales Servició à automatablité broble désagrituation

ancines a SAIL. ROUMPORT Sides contail ; 6
Februar de Fragillo, Salvan Vetwer Sides contail ; 6
Februar de Fragillo, Salvan Vetwer Sides contail ;
contail ; 1
Februar de Sail ; 1
Februar

CLÔTURE DE LIQUIDATION

rien : 80CIETE CIVILE IMMOBILIERE 80(LIO,

Permet : BOT société de l'explainte de l'explainte

Aux Jerman de Francisco de Andreis Communicación de Communicación de Andreis Communicación de Communicación

ABATTOIR DU PLESSIS

HO CLANDE DE LA COMP

Par décision Assemblés Générale Estrapliques du 1607/2021, il a 46 décide ALTWARE ET VENTE DE MONTORS

S.A.F.E.R. du Contro APPEL DE CANDIDATURE

APER DIVIGIRATION OF THE PROPERTY OF THE PROPE

Hér AS 25 21 6176 01 Cree de LUIDINY (28) (2he 71e 610c / 224 17-18-20 (2ne A de PLLI) Verte paradire en retires de levre agrésies evec D/S en partie chant de flores agrés anticopaga de la récelle 2003, (Cérissel : Jonis-Mignel INCADUX / 250 83 77 81 10

Len densione AS 28 21 0174 01 & 02 next Rin-verse recorded an action de levras apricino succ CPB et passe strainte el libres acres, activestato de la recorde 2021. (Cortens : June-Michal RCHOUR / 02 Str 3 7 a 30)

... Réf. AS 26 21 6774 01 Gay de CRROUER (Re) Brins 572 5866 - 27 8 / 87 (1-77 Code con contribution de la Carte Germaniste ; Fair AS 36 27 0774 DE Gene de CRROUER (se) 16/16 41s Blos - 27 11 (Zone ton conduction de la Carte

PALAS SE EL DIVE JI Commisses de CLOYES-LES-TROIS-RIVE I ES (20) 82hs 71s 30cs -10020 | 1-14-90-25 / 18021 | 5-57-30-60-77 (2ma Adu PLUy Vin de terms bossiples per lest mai Contact, françois Jeweich 1700 et go 47 (5)

Las parsentes indigendes Seveniment par dent in plan and in Louiseurs for commenced per dent in plan and in Louiseurs in District Court in Court in

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

THE PROPERTY OF THE PROPERTY O

IDMO.

A result in the Court Date Library Vol. Specific properties of the Court Date Cou

paces a covered.

La fonde de Commerce de RESTAMPATICA.

BAS, CAFE, GERVICE DE TJAITEUR sie
en lagiolde 1.4 VERROUBALER, Sedeold Centre
Commercial Las Cespad — Paside de Chère,
densité, estes la newino Sister 501 cm 140

COURT à cour l'exploitation désiral la Sedes El
Commercial La Sedeolde de CAFTICE quis le
Commerce d'or Soutien de CAFTICE quis le
Relation NAS CAFTICES ST COST CO.

Misservani la priz principal de CENT TRENTE MILLE EUNCO (150.000 &)

fin en jouluiston o dié ficée au 1º Julis

and,

Pour outque insertion

LA CHARPENTE COURVILLOISE

antocoutivit Equation and a second of the se

MOMINATION DE CO-GÉRANT

And become them of under the day to join a year of the property of the country of

GALLOPIN LOCATION

BAPIL nir cupital do 7 500 ¢ 44 otenias de Pirie a 1670 ANGENVELE 465 168 828 NGS EVRY

Aux Inserna o'uma sischine astronominates in HAVIII in Transact survives, while the first statement of the transact survives, which there is a survive of the transact survives of the transact statement of the transact survives of the transact sur

on at 1905 de Charban

COMMUNE DE SAINT-MAIXME-HAUTERIVE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE RELATIVE A L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL N°15

Par ambié n'200 du 14 juillet 2001, La Majra dy la commune de Scirl-Habra-Haudelyk a garlynd Proyestika de Paradis notigan print allander de Scirle III en ar A 'est-disk Magtion Polisies III E' a ac drigen engalisk de Commune Capalina.

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ABIP ou drie du 1800-0001, 1 s été considée du manier de cirie à l'amindre de minister de l'amindre de cirie de l'amindre de cirie de l'amindre de cirie de cirie de l'amindre de cirie de cirie de cirie de cirie de l'amindre de cirie de ci

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

LL.H.

ios civimies si vasta

AVIS DE CONSTITUTION

SAS C.D. IMMOBILIER

Sucial per profess de la professa de capital de SEAS Company Silver sacial ; SI est Company Silver sacial ; SI est Company Silver sacial ; SI est Company SI SI COMPANY SI EST (46) SIST

Aux jaminis d'una défibération en delle du Siriule CUET, l'appropriée générale de la molitié approprié L'abolds :

> annonces@horizons.fr

Pitte strip - Le Pedablesi

Shire on assessment strains in the

CABINET DE LA SCP PICHARD-DEVÉMY-KARM Arecet as Borross do CHARTRES, demourant die ville 3 plact de in Porte Quint-laichet - (76) ; 02,37,38,00,00



- VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES -

To place the part of the part

UNE MAISON D'HABITATION

al inde 18 run den Geröts 2000 LA COUPS, compensant ; ; Coulsis - Balso - 18.85 m/s, colons (f. 18 m/s, 3 chambers) (espajoistement 6,70 m/s, 9,75 m/s of 11,10 m/s, take the balso - 18/01/06, 6,88 m/s, calcurate (f. 18/01/07).

Surisco totale Lei Carrez : 87,80 m²
Terrain non-cititură Traveux de terraporessoi en ocust aut / arpitre du terrain

La total cartestrá :

Sector '	the time	. Z Deliger.	7
20	92	19, rue des Genties	90ha 65a 27gs.

Forgroup is but of "I dis influences of differential". Less AARCHES MA GARL CUP ? - mutation for an article for an article for the contract of legics for LA COUPS on this day " hour gatte persons in regarding FA took

On indisconnects in the Problems on refer problems of order due to the second problems of the least the le Cet invegable est incocspé

La vielle man rindrate par la 1927 DANACH (CASCUSTA), qui incluse di incluse associate à CHAMPRES. (La) El las Calvilles Capteriore, le jouet qui include (Capterior), la capte).

sus mise à prixa.27.000,00 €

has light itset supporting per fragelierum nam of the 12 Y COCYCO C

has light itset supporting per fragelierum nam of the pin pindipal of the verte,

Late primorrise inflamenting devicant research is for Averal avent l'adjustication;

-un stitiger fell par feur bengue à l'objets de la CASPA regulatorieru 10 % du trectaint cle la ryble à
prix cars, dels le montratifs de carte lippessule prefer et lip référée à 2,000,00 C

-une attestation de la banque leulequant l'identité du propriétaire du compite d'où proviennent les

nemen, an militar entre di publicare e appet inicia del pristi del ciò e una i qui pri piè per d'informati ll'acceptation del pristi del publicare del pristi del pristi del conservato del pristi del pristi del pristi I d'acceptation del pristi del prist

Limitation della promissioni dispersioni pung, fine commissioni prode del patentinesis physiogeni, al complete, Limitation della promissioni dispersioni pung, fine commissioni della commissioni della della commissioni della com

Fell & CHARTRES, le 5 Julies 2021

Fin Lander Halle, to a plant 2017 Bigns: Halling HAPPA

The promition of Classification don't by Catchine and due to the Catc

ICES LEGALES

RENOV BOUTIK

The profile of the pr

Mention at RCS de CNARTRES

COMMUNAUTÉ COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ILE-DE-FRANCE

AVIS

AVIS D'APPROBATION DU PLU DE VPS NEW ON LAST AND

La dornier du PLU de Levelnvillé est

- à la mairie de Logadireile, à Fixe de la Stairle Course à Mille Laboureille, The : Carat 61 42 60

A by component of a formation day Portel

() I a see A formation of the Portel

() I a see A formation of the A formation of

L'ETAL DES. **PRODUCTEURS**

- 41 profite intell de Riebenbille Giebenbe

Carried State of the Control of the Norve by trouben : La capital spattal and the &

Pote avis in Provident

SAS LAUXIS

SAS LUAS

SOCIETE . RACAM »

Peur aufa le Président

MIKA SERVICES

SAPI, de relitat de 1006 d Disperson (100 july 100 prisony 494 707 504 FLOS de DIVANT PERS

Pau ASICI der SONT/FRENT, II a été décité de Transfer le aligne apoint su 16, Reis Distré Charges 22/80 MCN/FREUL, à compair du

Manifoli My ACB do CHARTRES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL INFORMATION

MATICLE 1887AL II DU CODE CIVIL) Bolveni sele roçu per Metre Liculia Mikerikali, Maleim & BROU (Euro-ul-Lair), te Nidel 2001.

A A

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE DE PLOMBERIE. CHAUFFAGE. CLIMATISATION

CLIVITSATION

CONTRACTOR

CONT

AVIS DE LOCATION - GERANCE

GERANCE

« SOCIÉTÉ CIVILE : PROFESSIONNELLE D'AVOCATS PICHARD-DEVEMY-KARM «

Pour Avia, Le Gérani,

SUR UNE DÉMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Préfète du Lobal communique : Le Proble plu Lubel communique :

à la marie de TIVER NON, aux joute et hours

-qui: (u afte frierret des gerritos de l'Étal dans ju Loiet ; tyyrskirist,gouific

· le manurudi 25 sadi. 20km du ahad û 15hêb -leauned in appendire BOR1 de 0500 à 18505 100 vendred 17 esptembre BOR1 de 1850 à 1000

and in registre queen it out stirt on motion do

COMMUNE DE ST LEONARD EN BEAUCE (LOIR-ET-CHER)

INSTITUTION D'UN DROIT DE PRESENTION URBAIN

THE STATE OF THE S

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le accidité este réfilie du FICE du CHARTRES

IMPERIAL CONSEIL

CANTALLES OF THE BOTTON OF THE

AVIS DE DISSOLUTION

1 - Kriter Dr. "17 ...

ETA DES MINIERES

Pour artir La Béranca

SCI DE LOCEAN

AJ BATIMENT

Pinterit, La Charrie

AVI9

SCM AVERROES

alego de la companya de Destant

THANSPERT DE SIÈCE POCIAL ET CHAISBIGH DE CANANT ECOUBLANC

SCI DARJELING

disjonanti (fa jin) i 1000 jihari 41000 disibi (jo) ling da di dib

Corat Crant

LE PALAIS DE DOURDAN

Stope design of the stop of th

SUNSHINE COSMETICS

11160

Manifon au ROS de CHARTRES

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VIVANE

DEMANDES D'EAU POUR L'IRRIGATION - OUGC IRRIGATION BEAUCE 28 BEAUCE D'EURE-ET-LOIR-- CAMPAGNE 2022

En pris de calend, le describte sem platernée su multiple déscribé describé de 171.

AVIS DE CONSTITUTION

Annonces classées

attern Purposes content objet de perios jouets a nest, standen impret manes, plates, motes p

DEBARRAS

processed, the et gro eer, breed seignt et er and dere grotet. M a 2 et et 8 1 4 8 na. at an. 27 at store

AGRICULTURE

X THACTTANTS ACRECULTS, & PARTIE ON THE TOTAL COLUMN TO THE TOTAL COLUMN T

tion service. COMPE LODP D. (41) 06:30,34.43.36. sheen PS1.288.348.00035

Meccuse

OF SURVINES TRANSPORTS, I

would by I p to et, some grown, bro, stirwdurd grown, the speciest at do all agenciest processors, in

ANNONCES LÉGALES **ET AUMINISTRATIVES**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

S R. O. DOWNEY CHILD STAR STREET WHICH WHICH

proceeds fall as of light, or made to free out instead of the second process of the seco

List and compared substitutes and half by the later of the history of the later of

The part of Tourist as a part from the part of the par

the state of the s

to come more for the planting of the property of the common proposals de pro-curren commo colle minima. De principal de la commonation provide de la commonation de city sen forme de proposación aproche de la chiefe de la proposación formerada de la commonation de la commonation de formerada de la commonation de la commonation de commonation de la commonation de la commonation de la commonation de commonation de la commonation de la commonation de la commonation de commonation de la commonation de la commonation de la commonation de commonation de la commonation de commonation de la commonation

to said the converse that the change is particular to see the per-fer the change in the change of the perfect in the per-son of the change of the change is a perfect with facility of the change is as placed as of Tablesian do Lamberra expected as a change is to provide a the period transaction on public of any one beginning to the change of the change of the period of any one beginning of the change of the change

no official garde forman errors soon apple forman to one of gas t

In the out on behalve, person existing a constraint such as an exist. It is seen to the same and the same and

In the control of the

A Total IN to promote to person to best present any even division of the second states of the

PETITES ANNONCES

par teléphone ou par moil 04.73.17.30.30

annonces etpercentrefrance con

VEHICULES VINUVIEW

ALDERS RDMFS

MORRISONE 2 than MORITHONE, 2 (Non-tens, met épolge, 15 nr, code, 6 (No Cal), lans de ferrex - WARW JA 125 (FREZISHES COM 181 ES 88 58 33 33 33

EMPLOIS

CHERCH IMPIN DEN

rego, problem period exists, butto do corre alten, competi de volge position kilditorie et co



ACHTE (MIX MORREM AMERIK, Indicate, and amerikan dipublish, hardyan, pandada, to illian, montern kanalet, monterd internet, monter observious, pieces of parts of pants, pieces of an internet, and the content of the line of the parts of the the content of the observious of the obser



ANIMAME, arver the plant of the parties of parameter to the parameter to t teneng, 7/7 g. g*kent son & new Lamberton. B # New York D. F # Dec Sec 48 (57 LT 1974)







manifects de Posticos piacos, suelli ungentrón mémoples etc. plezes de modestir, manties se sectos licentes (consul-tamen el erces, reces) ten å Louden, mestyle profess, årdjætt, displer skeples, årner de metsen produker, flynn, jorden de teller, set mistigar de unes, ortoniques plats, deprisentent genturi, proventent beneditat. No. C.A.C. V.A.U.V. 191. C.G. A.J. C.I. X.I. A.J. Sch. PROVINSIAL MARINA.



BONNES AFFAIRES

Flurint orders, the 25 annies of east-freing, sether the dark performance the parties, much a performance the performance of th



Surry, sobjects at pearly under the control of the 45100 Children Mr. 62.86 66.34 to 1891 316.378730 6134



annonce districted to the control of the con

Très linnartent This important by remines better, may direct the control of the second of the second of the second of the control of the contr

Next price no serior area to elegate to bring gris replaced to the consistent are at



Pour faire paraître une photo avec vatre petite annonce, il suffit

- de nous faire parvenir un tirage papier de bonne qualité avec vos coordannées au versa, accompagné de votre grille (attention ! la photo ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier . peg) par mail à annonces cip@centrefrance.com en précisant votre nomet le téléphone figurant dans votre annonce.



es rende	- Marie d	* 6	Betch	412	hirv	1		HO CO	100	er to		were	Subm itresi	2000 1 500	da med				Town (to	e Iv	te ker	61
get!	401	21	1	L,	4	1	1	1	T.	1	1	1	1	Æ	-1	1	1	. 1	1	4	1	1
ign f	1.1	1	1	1	1	1	1	1	9	1	1	1	1	1	I	1	1	1	ı,	1	1.	1
lique 1			1	10	1	T	1	Ŧ.	Ш	1	n	Œ,	Ī,	1.	1	1	1	I	1	1	1	1
igne 1	11	33)	1	1	1	44	1	4	1	9	a.	2	1	1	1	1	1	1	Ц	1	-	1
Gpre 1	044	щ,	-	4	1	1	Д,	ш	1	Ц,	1	ш	4	٦.	ц,	١,	ц.	4	1	4	1	4

1	*	SOLATE .	The Wilson	
E/Chaldisser vote	e formule et salruk i	le prix de votre	ennonce	MASS.
	Sector Se	10.00	andeka) Armita	
Agreement (1971)	Diriging (Mining print)	De Care Park	(1. Spet_dip)	
1-de-film	W.	1 Table 1 Tabl	es:he	é
towing (*		de la companie	
Blytin ou delys of house.			TWINKING .	TO NO
	A complete attack	Charles II		0.4000

C/Vos coordonnees	(a complicabilizato(mmont))	
MON.	Pulivan	
CES+ pools	We	
)w	- and	
O paried	Centro France Publicité - Service PAT	ox2

A DESCRIPTION OF THE OTHER PROPERTY OF THE PRO

Avis d'obsèques - Annonces classées

AVIS D'OBSEQUES

Tyrepolity == . www. Dop's _min to condelogram Lendy ago se symposition

dansnascoeurs.fr

CERMAKER

SERMAISES
Continue BOUILLON, son épouse;
Colitim et élodue, son tits et ne helicifille;
Françoise BOUILLON, so mère;
Cloude, et Artetié NAMET;
Sa sour et son beau-rière;
Cuy ETORE; son beau-rière;
Lutien et Sophie; Pouline, Charline;
ses neveu et ribleus;
Agints et Foblen,
son brouterre et sa helie sœuu,
Et toute la familie
ent la douteur de vous faire part du décès de Christian BOUILLON -

Christian BOULLON
serveru 13 and July 1 logs of the opsiJib of concern retion us; see a stitutes in
the femal 23 and 2021, a 12 hours as from
the female 2021, a 12 hours and don't
desposition of the female 2021, and the female 2021
Desmonth of the female 2021
Desmonth of the female 2021
Fema

Cot cuis tient lleu de laire-part et de remer-

ements, Pf Roger Marks, Pitthkers (02.38 30.00.36) Pt Rager Marks, Pithiders Just as a Condaidances sur unew.domanascocurs.fr

DELANGE MODE

Carlos SAMTOS Garant

ANNONCES LEGALES

04.73.17.31.27

VIEDES SOCIÉTÉS

NUMBER BOILDS Sits in separation or world to DILOSO (Site accol 1 60010 O Files of Cafe (v. 7.)) and design on Files accol 1 60010 O Files of Cafe (v. 7.) and design on

of any and a least of type and the part of the process of the part of the part

CA NAME OF TAXABLE PARTY. Souther marginal districts of second or supporting as expedition of Land Court (
Language States account (as Language States)
in Orders & Cost, margin (- Erich) was that south

and the company of the state of

The second secon

Data Restorm

Callin an control for 10,000 6 1

Silven mated: 400,100 66 Houseparts, 400,000 G/Rows

RCS Offices RESISERATE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Les were, an officer, or communique midal or har and a consellent parties of the second consellent parties of the second content of

CANCO SONICES

South 6 managements farther as applied for 10,000,00 G

Steps model 130 mer de Canaday, \$5500 bookly on GAV.com.

AGE THE 648 NO ORIGINA.

NO Autor of SALEDVALE - Larrence BESAND ACCOUNTS Noblem marie) 15, mir de Gestelle, 40100 (hAisen)

CHANGEMENT DE GÉRANT

has the well of a conflict that report to \$16 pairs (100 mag) of table as \$1 (Monthman as in American State where a name in the \$1 she was a Monthman and the state of table \$1 (Monthman as Monthman and Monthman an

HT-669Stant) Social per estives simplifie as septial 44 GAGE C Singe estal : 10, place 445 Morteo, 9280 Cicle 813 Nomine 8FLCVL104

performed a factor from the minimum pull 200. As the most of the factor of the factor

ne africano i promi per avec uportale a mass. Ser a libert le utalo

merchant die die erweiter eine beiter auf 1520ber

WAR DE CONSTITUTION

The many of a first problem of the problem on the pro-position, which is the first problem of the first problem of the problem of the problem of the problem of the first problem of the problem of the

SCOI BOMPEN, SUR MAGNE-RUE ROMAND Societé dylly immobilitys de combaction-year on capital de Contro C.

Siège podrif : immedite fed du totre, 4, pourour de le Riège,
ES MIRIS, 40005 Ordere Corler S
700.040.617 NCS Ordere

Safarud Lamabenechal un date du 70 pallel 100; , l'opportade apindad, unitamentamen e addidi de carriagne la diurie de la sociable E; 24 ancien sont festadina 22 rétiges 2002, de canadiqueme Ford cin 4 des sintats a del recollès, blombias alor time de 1005 d'Orbigne.

Burns.

Société rielle inventibles en explay de 5.000 C Singe exclut : De, res de sofr-de l'invent, 45200 Condo ancers, 201 (DE primer)

Salvand la procéeval nel de l'encontéé ajerginée paine en rome un 7021, il an derait : , ou notare de Commission Mantina, dermannel en é, une crost, 3000 Portir, de spillée de planel en manificacional de Alema Salvand.

vine; milane b'alige de la podrat au 80 Å, tar selpace.c; d'i 170

Salah Malak-lep Androsk...) Les statuts sont an asmingunage ladis (lés: Le dépôt probust par la larsato allecture au IECS o Ordons, 5 %

GENCE WORKING SAWE BOOK

MODIFICATION DU CAPITAL

Long (the control of 1100). A property of 200 pt of 180 days are at the control of 1100 pt of 180 days of 180 days

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMON STREETS THE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SIR DIN DENOISE ENCHORZATION EXPERIMENTALE

An empire politica de trans Este pun es quan es acuaçõestica. Si acubis Sall Judas se acualente é distanción emissadas acualentes a menor por se que es paíse es politicados securios emissadas acualentes a menor por se que acualen logo de devenir mais ser alcabilentes y den por el Meson e l'agrando de de devenir mais ser alcabilentes y den menor de la Meson e l'agrando.

in the set, dropped a framework time each of type of the frame is an extension of the dropped by the set of Targettal and the frame is \$500 to the frame is \$500 to the framework of the product of the set of the set of the framework of the set of the set

The state of the s

If developing the control of the State (State) and the property of the state of th

The process of the parties of the streets of an interest of the streets of the streets of the streets of the street of the stree

GENERAL STATE OF THE STATE OF T

After deposite from a subspicion formation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR BHE BEHANDE D'AUTORSATION SHYBOMEMENTALE

per multiplica de Ellied minimate de la Participation de Control d

THE REPORT OF THE PROPERTY OF

representation of the company of the company before any organization of the company of the compa

to post the distribution of the distribution of the continuously and the results by \$1000 to \$10000 to \$1000 to \$10000 to \$1000 to \$1000 to \$1000 to \$10000 to \$10000

And III, command and the well-off melline community and it is part to investigate registering it. The provided to the part to investigate registering it. The part to the

event with Later A register behavior in the case before as a later of the contents of programme and programme and the contents of the contents

en y por mente en de la proposition de la companya de la companya

Competition (1995) is desperying to a few repletation for an experience of the competition of the competitio

l fest in transfer lander to one positive unit draits in Philosophysical in program.



COMMUNE DE LA CHAPALIE GARAT MASSAGN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

direction of the control of the post of the formal of party Cyremian in the control of the control of the control of the NULL fair internal or in the control of the control of the post of the control o

Decade plans, bilder Merculle jod villar om der sich sich bei der Schalber om der sich bei der s

and not the properties of the proof of the p

The state of the s

tripit professor but almost out the environment of the second of the second out of t



Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

lechorepublicain fr

dansnoscoeurs.fr

Carnet services obsèques

POMPES **FUNEBRES**

SERVICES FUNERAIRES PF-MARBRERIE-PREVOYANCE

PF Deneque : Illiers-Combray Tel. 02 37 24 00 87

PF Cochery - Courtaiain Tel. 02 37 98 80 24

PFG - Chateautun Tel: 02 37 45 20 70

POUR PARATTRE DANS CLITE FURNIQUE APPELEZ LE 04 73 17 30 98

TREMBLAY-LES-VILLAGES

Corinne MAGNER, soe époure ; Appliquin Coullibranc, Mollys Votes font part du ciécles de

Monsley Mikhel MAGNIER

survenu de 17 coût 2021.

Lin dernier terminde kui sere rendu le han 23 soft 2021, 3 8 h 30, au crématorium Medicine. My Users to blocher

La famillé remercie parrovanos toutes les perionilles qui l'associarant à 10 peine, »... PFM Perche, luisani (12.3):25,46,72).

SAMOJEVILLE

Pritick, Suppose: Spino: Martine; Brighte, it see engine, et leur, conjoints, Sa, partic-orionis, Anna che tothe; la familie, vous font, port, du décès de

Yous font part un never or Madaime Jacquelline HAYE survenu le 15 moit 2021, à l'age de 42 ans Ses i obséques egiogli, cellibrés. le lundi 25 anti 2021, à 10 legins, en l'église de San-cherille, au l'on se réunits.

to familie remercie por svárice toutes les personnes guil s'associerons à sa peine. Es batta, Bonnevol (02.17.47,23.23).



Pour transmettre vos avis d'obséques el de remerciements

6 825 34 10 10 TO THURSDAY

Les obséques ellébrées en jour.

16 h 00 Sorge #OutStill, ex. (egles

or v.hoo: ometir stubant, i strejilar iki

Mariores en Orposit

Magant de Rotross 10 h 00 : Dense MANTO, en l'agilla Se et differe

Proces
11.145 Mela POUTANT
11.745 Mela POUTANT
11.745 Pour le POUTANT
20.101 Au 12MF en 1200

THATEAUDUN - ORGERES EN BEAUCE

CHATEAUDUN — ORGERES EN BRAU

mm Jodelyne TOURNE, son répouse;
Céline et stantie Groupe;
Céline et stantie Groupe;
Celine et stantie et course,
Celine et stantie et course,
Celine et stantie et course,
Celine et stantie et ses units

course et course,
And use toute lo familie et ses units

course et course,
And use toute lo familie et ses units

course et course,
And use toute lo familie et ses units

course et course,
And use toute lo familie et ses units

course et course,
And use toute lo familie et ses units

course et course,
And use toute lo familie et ses units

course et course,

Manusle un Michele TOURNE

Monsleur Michel TOURNE

nu le semadi 14 goût 2021, à l'ôge de

stateppu le sernes : 73 ms.
Ses abstiques seconi athébrées le vandredi 2021/6 M h 20, en l'église de Orga-zo aosti 2021/6 M h 20, en l'église de Orga-ez-en-Beusee du l'on se résistre, suivies de l'internation aons l'indingé.
Messas et fluirs noturellés uniquements à

His Sound Orderunder (02/17 45/01.46)

Pour un

AVIS D'OBSEQUES

quillum settle depute ave. des mora militaria NECTES SYDEOL

十三〇〇十回東京 · · · IYIV

CONTROL DESCRIPTION OF SHORE

Conneces (4) / Strong / /

0 875 31 10 10 20 20 20 20

purpos mad compress commentation com-

ANNONCES LEGALES

04,73,17,31,27

teoplests controfrance con

ANNONCES LEGALES ET ADMUNISTRATIVES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

The state of the s

timente de la companya de la company

VOSLEZ

SOCIETY PERTICUMERS publies votre ANNONCE LÉGILE EN LIGNE

Total training and the state of the sta

RENDEZ-VOUS SUR

affic oraticofficielles lagoles.co

centroffibielles.



(3) site des annonces immobilières Asvergne e Bourgoone e Limousin e Centre

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison

PÉTITIONNAIRE : Société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 (siège social : 12, rue Martin Luther King - 14280 SAINT-CONTEST)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS: TIVERNON (LOIRET)

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 32 jours consécutifs, du 17 août au 17 septembre 2021 inclus.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- à la mairie de TIVERNON, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <a href="https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-l.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-(CPE-et-autorisations-uniques

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne à l'espace Services Publics de la mairie d'OUTARVILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture (tél : 02.38.39.50.19).

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans, M. Joël HUC, responsable de plateforme logistique ERDF en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites à la mairie de TIVERNON:

- Ile mercredi 25 août 2021 de 9h00 à 12h00
- ie samedi 11 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 17 septembre 2021 de 15h30 à 19h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie de TIVERNON,

par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de TIVERNON, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,

- par voie électronique à l'adresse suivante : <u>ddpp-sei-leseoliennescitoyennes aloiret gouv.fr</u>
Les observations communiquées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de TIVERNON, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.

Un nouveau projet éolien à l'horizon?

Depuis le 17 août datrier et jusqu'au 17 septembre, une enquête publique pet ouverte sur un projet de parc colien à Tivernon, En tout, six aérogénérateurs d un poste de livraison pou raient être installes sur raient être installes sur l**es** terres de la commune **Va** dossier comportant une étude d'impact sera consultable à la mairie de Tivernon et sur le site Internet

ice

s de priva-

apprécié ce le tirage du d gyéne-de plus en

sonnes.

lques resi-

blissement

it pour **per** dépend**antes**

Mondine v

ook.

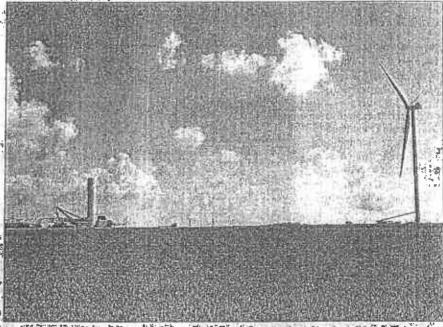
des services de l'htar dans
le Loiret.

Un poste informatique let
à la disposition graune dis
public pour consulter le dossier en ligne dans les locaux de la mairie d'Outer-

ville. A l'espace Service pu-blic. Le projet sel pante par le spoieté Les Kollennes ci-toyennes le basée à Saint. Contest dans le Calvados en Normandie, au 12 rue Martin-Luther-King.

Deux permanences du compassaire enquêteur

(ERDF), assurera deux permanences d'ici la fin de l'enquête : samedi 11 septembre de 9 à 12 heures et



Après une enquête publique en cours, six collennes pourraient être installées à Ilvernon. (PHOTO D'ILLUSTRATION)

yandredi 17 septembre de . 15 h 30 à 19 heures

logi Hue a ste designe Ghaoun pourts formuler commissaire originateur par control administratif d'Orléans. Ce dernier, restamble de l'est ponsable en retraite d'Elect possible d'Intervent tricité Réseau de l'est possible d'Intervent courrier à l'attention du font consultables à la mai d'Outoville située 9 ovenue d'Acconville 161 : 02.38.39 60.19, commissaire enquêteur ou dis de Tivernon pendant un par courriel (d'dpp-sei in la compter de la clôture 02.38.39.41.49. Moire de l'ivernon, rue du Gouonc 02.38.39.41.49. Moire de l'ivernon, rue du Gouonc 02.38.39.41.49. Moire de l'ivernon, rue du Gouonc 02.38.39.41.49. Moire de l'ivernon rue du Gouonc 02.38.39.4

tions adressées par voie électronique serant publiees sur le site Internet des services de l'État dans le Loiret.

Le rapport et les conclusions du Commissaire 48. Protique. Cantact en moine ront consultables 2 la mai d'Outorelle sitee 9 avenue

Le dernler mot reviendra à la préfète du Loiret qui statuera par un arrête de re-fus ou d'autorisation. 1

Mairie de Tivernon, rue du Gouanon, 02.38.39,41.49, Mardi et véndredi de

Cette rubrique vous interesse confactez tablenne 06 08 74 79 95 - 02 38 30 03 9



spaces Verts

AGEMENT



Maintenance INSTALLATION ADOUCISSEUR - GAZ - FIGU XAVIER 45300 ESCRENNES 06 80 33 64 28

Dépannage

ELADAGE - ABATTAGE TÄILLE DE HAIES DÉBROUSSAILLAGE

La Nerville - NANCRAY-SUR-RIMARDE 02,38,32,90,14 - 06,78,97,47,35 vaslier-elagag@orange,fr



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE Dépannage Remise aux normes Travaux neuf et rénovation

2, rue de Javersy - Bourgneut 45300 DADONVILLE 02:38:30:81:84/07:77:34:04:49

Pros de 30 ans d'expérie

Mbbeville Location Rennes

Le Maire de la commune de Twernen

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Tiverner , le 24 Septembre 2021

(Sceau de la mairie)

Décariones du l'Ocher Air, de Matallera Canton de Palmera Community de-TIVEELOW

La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clêture de l'enquête</u> publique.

Le Maire de la commune d

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A ARTENAY , le 20 Septembre 2021

(Sceau de la mairie)

La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

Le Maire de la commune d'Ascheres - le-Tarché

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé <u>15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée,</u> à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Ascheres - le Marchi le 20 septembre 2021

(Sceau de la mairie)

Cla id-

48 11 - Sept

La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'enquête</u> publique.

Le Maire de la commune de CHAUSSY

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A CHAUSTY (45), le 21 Septembre 2021

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE, Press. Rougeau

COLORES

La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'enquête</u> publique.

Le Maire de la commune de Lion en Beauce

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

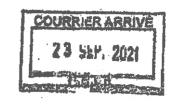
A Lion en Beauce, le 05 octobre 2021

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



¹La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'enquête</u> publique.





Le Maire de la commune d 0\50N

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A OISON , le 18 Septembre 2021

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la ciôture de l'enquête publique.

Le Maire de la commune d'Outerville et ses communes ausouée

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Outairable, le 20 SEP. 2021

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

M. CHANBRIN

Loired

La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique</u>.

Le Maire de la commune de RUAN

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A RUAN, le 06 octobre 2021

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'encuête</u> publique.

Le Maire de la commune d

publique.

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A TRIVAY 10 21 Septembre 2021

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'enquête</u>

Le Maire de la commune de Balgneaux

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EQLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Baigneaux , le 27/09/2021

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



⁽La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt ceile de la clôture de l'enquête</u> publique.

Le Maire de la commune de BAZOCHES _ LES_ HAUTES

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Bagodia - Per-Haules, le 20 Septembre lola

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE, JANGOR DORET

CHE CHE

La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'enquête</u> publique.

Le Maire de la commune d

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Dambron

, le 18/09/2021

(Sceau de la mais

LE MAIRE,

ph. Levege

La date d'établissement de ce certificat dolt être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'enquête</u>

Le Maire de la commune de Janville-en-Beauce

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé <u>15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée</u>, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Janville-en-Beauce, le 23/09/2021

(Sceau de la mairie) LE MAIRE, Stephone YAGUET_

La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'enquête</u> publique.

Le Maire de la commune de Oinville St Liphard

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Oinville St Liphard , le 24/09/2021

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la diêture de l'enquête</u> publique.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE D'UN AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de la commune de Paincille

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Poinile 10 21/09/2021

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la ciôture de l'enquête</u> publique.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE D'UN AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de la commune d e RosPry

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A POSPRY, le lu-09-2021

(Sceau de la mairie)

publique.

POLA

La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de le clôture de l'enquête</u>



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT

DE CHARTRES

CANTON DE JANVILLE

MAIRIE DE SANTILLY

CERTIFICAT D'AFFICHAGE D'UN AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de la commune de Santilly

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé <u>15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée</u>, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Santilly

, le 01/10/2021

(Sceau de la mairle)

LE MAIRE,



⁽La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'enquête</u> publique.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE D'UN AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de la commune de Tousel

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative au projet de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 à TIVERNON a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A TOURY

, le 23/9/2021

(Sceau de la mairie)

Le MAIRE,

Le Maire
Le Mai

La date d'établissement de ce certificat doit être <u>au plus tôt celle de la clôture de l'enquête</u> <u>publique</u>.

Enquête publique « Les Eoliennes Citoyennes » de Tivernon - Comptabilité fréquentation

Exemple

TOTAL

DATES	NOMBRE DE PERSONNES
vendredi 11 mai 2021	
Tardi 24 Août	MI
rendred 10 Septembre	1
amedi 11 septembro	l l
enchech 17 lept	

PREFECTURE DU LOIRET

Commune de TIVERNON

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1 concernant un projet de parc éolien sur la commune de TIVERNON

Joël HUC
Commissaire - enquêteur

ENQUETE RELATIVE

à

TIVERNON.				e la commune de
En exécution de l'arrêté du	18	Jun 20	21	
de Monsieur le PREFET DU LOIRET, j	je soussigné, M			
Maire d		ai ouve	t, ce jour, le pr	ésent registre coté et
paraphé, contenant 10 feuillets, pour	recevoir penda	nt une durée de	3 2	Jains.
				Acptembre 202
98	de	heures	à	heures
	de	heures	<u>à</u>	heures
	de	heures	à	heures
X.	de	heures	à	heures
	de	heures	à	heures
s observations du public.				A .
	A Liner	M.On	_, 10 17	Hair 2021
			Le Maire,	- Olan
			C	MANA
ph.	PREMIER	E JOURNEE -		
le	de	heures	<u>à</u>	heures
- <u>Observations</u> de M.				
I'm permanence du	Commit) A	ir - encerie	MÉLEA ! A	meached 125
a out de Shillh	· cusen	ne virale	d 01	Office
		-11-5	1 100	

le 11/09/21. He DETFORGES Philipper. primer tout a fait en a cond
ance le projet Eolien de Tronnoo =

'L sera benefique pour le village

prentrees d'Agent) et donc endinatemen
pour su habitants. thus d'adherion de la pout de la formation il benant souhaitable que la bocrete JPEE faire motoures Electriques.

Le benant sur belle image, sachoni le benant sure belle image, sachoni que les roitures electriques deviences de plus en plus nombreuses. De plus il sonait soulaitable
que le precede terrain sur lequel
est emplantée l'écleure sont regulaire
du ses nous afin d'embellir le
payrage et servir aux aminaux samages
(qu'bes, piceaux --), sand muire
aux travaux des champs

Se projet des Eoliannes Citayennes 1 a débute vers 2015. S'élabouation de ce projet à été long et est voit rapidement après l'engagement pour le dévelopment de l'éolien pris par le gouvernement en juillet 2021

de projet rimsuit dons un saysage déjà 'industrialisé'
entre la \$900, la voie SNEF, la sous station
élictrique et par conséquent des lignes à houte Tonsion
et face à d'autres pares éviens.
Je suis favorable à ce projet var el est dans la logique
paysagère de a côté à du village.
Je m'interroge cerendant sur la saturation irruelle
dans l'aventr. Il serait line figue que les dutaités
compétentes et décisionnaires utillent à une sauregarde
du patumoine paysager de Brauce, car eux seuls
ent une vue d'ensemble de tous les projets éviens.

Concernant le projet des Edvennes Citoyennes .,

me serait-il pas pertinant que toutes les édiennes soient
équipées du système d'effaroucheur pour chisoptères?
Vième en les chauses souris me volent pas à la hauteur
des 2 plus hautes machines, elles voleront autour du matEn cas de non aménagement de la zone humide de
Toury, le budget prevu pour des suichoirs à chiroptères,
pourne t-t être propose aux habitants de Tuernon?

Concernant les mesures componsatoires pour le paysage. L'entreprise SPEE prévoit-alle de fournir à la commune de Tivernon les chidesde saturations visuelle afin d'établir,

AH.

lourg concernés? Cette mesure ne concernant que les particuliers, le rosidu de budget ne devrait il pas être reversé à la communa de Tivernon pour qu'elle puisse planter des haies et arbres, avec l'effet brise-vue, depuis ses ce budget soit reversé à des frais d'entretien sur la commune de Toury Concernant le complément d'ame naogement du Parc à Toury: Comment est justifie que seule la commune de Toury elles aussi touchées par l'impact visuel? Concernant la mise en place d'un observatoire sur la zone humide de Toury: de cett observatoire, ce budget pourra-teil être de Toury, dinstallation reversé au Moulin d'Ondreville sur Essonne, jour legrel la Communauté de communes de la du Nord Loiset participe via le GETHE? D'où proviendre l'eau utilisée pour les grésations de terrousement et de la bose de vie? Concernant la justification de financement: La société SP EE présente des chiffres de 2016 « 2017, My aurait et pas des chiffres plus récents assurant de sa bonne sombé;

Le Man prévisionnel démogrant en 2018 resent et
Le plan prévisionnel démanment en 2018, sera-t et présenté ré-actualisé?
Alim que la société JPEE allisme sa contenence taux
la commune de Tissermon d'inne manière visible vous
tous les habitants, peut-elle installer à ses frais et
Afin que la société JPEE affirme son partenariat avec la commune de Tinermon diine manieu visible jour tous les habitants, peut elle installer à ses frais et à son effique une bonne de rechargement jour voiture le lectrique.
requie :

Joël HUC Commissaire-enquêteur

> Monsieur le Responsable Régional Société « Les Eoliennes Citoyennnes 1 » 12 rue Martin Luther King 14280 Saint-Contest

Fleury-les-Aubrais, le 20 septembre 2021

Monsieur,

J'ai été désigné par le tribunal administratif pour conduire l'enquête publique relative au projet de parc éolien sur la commune de TIVERNON.

L'organisation de l'enquête publique a été définie dans l'arrêté préfectoral 1 du 18 juin 2021. L'enquête publique se déroulait du mardi 17 août à 9h00 au vendredi 17 septembre 2021 à 24 h00.

La phase durant laquelle le public peut s'informer sur le projet et me communiquer ses observations et contre-propositions est donc terminée.

Je vous informe que 6 personnes sont venues consulter le dossier en mairie, que 3 personnes se sont exprimées (2 sur le registre et une oralement) et toutes sont favorables à ce projet qui a été initié au début des années 2000

Aucun courrier ni courriel ne m'a été transmis une seule personne est venue me rencontrer lors de mes 3 permanences.

J'ai procédé à une analyse d'après l'ensemble des éléments que j'ai recueillis durant l'enquête :

- De ma lecture du dossier.
- Des commentaires des personnes venues consulter le dossier durant ou en dehors de mes permanences ,
- De ma visite du site
- De mes échanges avec vous-même et M De Roubaix , Mme la maire de Tivernon et Mme Rolain de la DDPP , au sujet du dossier .

Ces analyses m'ont donc permis de rédiger ce procés-verbal d'enquête publique. Dans ce document, j'ai repris toutes les argumentations des personnes du public et ai formulé une question si l'argumentation en amenait une .Chaque question est écrite en bleu pour la distinguer de l'argumentation qui l'entoure.

Je vous invite à vous référer au registre sur lequel elle est formulée afin de prendre connaissance de contribution précise de chaque interlocuteur.

À l'issue de la phase d'échange avec le public, la procédure d'enquête publique vous offre la possibilité de me communiquer vos avis et commentaires techniques sur ces éléments.

Pour faciliter la lecture du procès-verbal final , je vous remercie de bien vouloir répondre à chaque question dans la rubrique « réponse du maître d'ouvrage ».

Les questions ci-dessous ont donc pour objet de mieux comprendre le projet soumis à enquête.

Un mois après la clôture de l'enquête, je communiquerai mon rapport d'enquête à Mme La Préfète du Loiret et mon avis personnel et motivé sur le projet. Cet avis peut prendre trois formes :

- Favorable.
- Favorable sous réserves. Si les réserves ne sont pas levées par le maître d'ouvrage, l'avis est réputé défavorable.
- Défavorable.

Thème 1 : Contenu du dossier

ADDENDUM:

Page 4:

« Les systèmes de détection des espèces (par infrarouge) nécessitent une optimisation permanente et un contrôle régulier par un BE »,

Question 1 : pourquoi ? le système d'effarouchage est-il moins contraignant en ce qui concerne son réglage ?

Réponse du maitre d'ouvrage :

Il est prévu de tester le système d'effarouchage , en maintenant le système de bridage jusqu'à valldation par la DREAL.

Question 2 : Comment peut-on mesurer l'efficacité de l'effarouchage puisque les 2 systèmes vont cohabiter? Quel indicateur sera utilisé? Réponse du maitre d'ouvrage :

Page 5 : « compte-tenu des contraintes de plafonds et des modèles d'éoliennes constructeurs disponibles ... »

En consultant , sur internet , les éoliennes commercialisées par Nordex :

je n'ai pas trouvé les modèles N100 et N117, mais j'ai trouvé 3 modèles : Delta 4000, Delta et AW3000 dont les hauteurs « bout de pale » sont respectivement 180 m, 150 m, et 150 m, toutes les trois trop hautes pour satisfaire aux contraintes militaires aériennes

Question 3 : Où peut-on trouver les modèles N100 et N117?

Réponse du maitre d'ouvrage :

Démantèlement :page 45 du document 4.1 est indiqué : « Toutes ces opérations sont réalisées dans un objectif de restitution des emplacements conforme à ce qu'ils étaient auparavant et restituer un terrain propre. » et page 32 du document N°3 que « les fondations en béton « seront enlevées en totalité jusqu'à la base de la semelle ».

<u>Question 4</u>: faut-il comprendre que le socle de béton des écliennes sera entièrement enlevé à l'issue de l'opération de démantèlement?

Réponse du maitre d'ouvrage:

Garanties financières: page 45 du document 4.1 est indiqué: « la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions du décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020. » et son montant est précisé p 33 du document N°3: 393 000 €, montant actualisé tous les cinq ans.

Question 5: comment cette réserve financière est-elle sécurisée afin d'être bien disponible au bout de 20 ans?

Réponse du maître d'ouvrage:

Dans son avis , la MRAe indique :

« en matière de biodiversité, une démarche « éviter, réduire et à défaut compenser » aurait nécessité que soient étudiées des variantes incluant des modèles d'aérogénérateurs avec des gardes au soi plus importantes. En l'état, l'argumentaire concernant le choix des modèles retenus, et l'analyse des impacts liés sont insuffisants tant pour l'avifaune que pour les chiroptères....

Les réponses à la question des « gardes basses » sont développées par le maitre d'ouvrage dans :

- l'addendum p 2 : « Les constructeurs d'éoliennes européens se concentrent sur les modèles à forte voilure et abandonnent progressivement les petits gabarits. Il n'est à ce jour plus possible d'obtenir des éoliennes de diamètre inférieur à 100 m et celui-ci est en sursis et doit très prochainement être également arrêté. »
- la réponse à l'avis de la MRAe du 18 mai 2021 : un argumentaire de même type est développé page 5,qui indique que suite aux différentes contraintes , cela les oblige à retenir la N 100 et la N 117 du constructeur Nordex.

Cependant, en consultant le catalogue d'autres constructeurs, j'ai trouvé des écliennes dont la garde basse serait d'environ 30 m pour une hauteur bout de pale inférieure à 140 ou 145 m. (voir tableau ci-après)

CONSTRUCTEUR Modèle	P (MW)	Diamètre (m)	H mât (m)	Garde au sol (m)	H totale (m)
Enercon E-103	2 /2,35	103	85	33,5	136,5
Enercon E- 115.EP3	2,99/4,2	115,7	87	29,15	144,85
Siemens Gamesa SG2.1-114	2,1	114	87	30	144
Siemens Gamesa SG2.6-114	2,625	114	87	30	144

Question 6 : pourquoi ces alternatives n'ont pas été passées en revue dans le dossier comme le demande la MRAe , quitte à les écarter après argumentation (coût, rentabilité) d'autant que les Enercon auraient une puissance allant jusqu'à 4,2 MW , supérieure aux Nordex ?... Réponse du maitre d'ouvrage :

J'ai évoqué avec Mme la Maire les avantages financiers dont peuvent bénéficier les différentes parties prenantes dans ce projet et qui sont ,bien entendu ,un élément positif : propriétaires des parcelles concernées ,mairie , communauté de communes

Question 7: Pouvez-vous m'indiquer, à titre indicatif, le montant de ces contreparties financières pour chacune des parties prenantes?

Réponse du maître d'ouvrage:

Thème 2 : Observations du public

OBSERVATIONS DE M Philippe DESFORGES (ancien Maire)

M Desforges est pour le projet d'éoliennes, le Conseil Municipal a d'ailleurs produit une délibération favorable le 19/05/2015, sous sa mandature.

<u>Question</u> 8: Afin que le projet trouve encore plus d'adhésion de la part de la population ,il propose que le maitre d'œuvre installe gracieusement une borne de recharge pour véhicules électriques dans le village

Il demande également s'il serait possible d'entourer les plates-formes d'un rideau végétal afin d'embellir le paysage et de profiter aux animaux des champs (gibiers, oiseaux...)

Réponse du maître d'ouvrage :

OBSERVATIONS DE Mme Delphine BRUCHET (Maire)

Mme Bruchet, qui est favorable au projet, pose plusieurs questions:

Question 9 : l'accumulation des parc éoliens en Beauce risque d'entraîner une saturation du paysage. Quelle est l'autorité compétente, ayant une vue d'ensemble des projets en cours et à venir, qui pourra agir pour limiter les implantations à une densité raisonnable et ainsi sauvegarder le patrimoine paysager?

Réponse du maitre d'ouvrage :

Question 10 : ne serait-il pas pertinent que les 6 écliennes scient équipées d'une système d'effarouchage des chauves-souris ?

Réponse du maître d'ouvrage :

Question 11 : Si l'observatoire ornithologique de Toury ne se fait pas , le bubget prévu pour les nichoirs à chiroptères (3000 € , RNT p25) pourra-t-il être reversé à la Mairie de Tivernon ?

Réponse du maître d'ouvrage :

Question 12 : JPEE a prévu un budget (15 000€), qui sera géré par la mairie de Tivernon , pour planter des haies brises-vues . Mme la Maire souhaite que lui soit fourni un linéaire par commune concernée afin de pouvoir arbitrer entre les particuliers demandeurs. Au cas où ce budget ne serait pas entièrement consommé , elle demande que le reliquat soit reversé à la Mairie de Tivernon pour plantations de haies communales , au lieu d'être reversé à la mairie de Toury .

Il serait utile de fournir également le mode de calcul conduisant au choix des 7 communes/lieux-dits concernés et aux linéaires par commune/lieu-dit.

Réponse du maître d'ouvrage :

Question 13 : Elle demande pourquoi , seule la commune de Toury bénéficie d'un budget (15 000 € ; doc N°4.1 p 317) pour son parc paysager , alors que d'autres communes subissent également un impact visuel ?

Réponse du maître d'ouvrage :

Question 14 : Au cas où l'observatoire ornithologique de Toury ne se ferait pas , le budget correspondant (RNT p 22 : investissement 12 000 € + 3000 € +6000€/an) pourra-t-il être reversé au Moulin d'Ondreville sur Essonne pour lequel la Communauté de Communes de la Plaine du Nord-Loiret est partie prenante via le GEMAPI ?

Réponse du maitre d'ouvrage :

Question 15 : Durant la phase -travaux , d'où proviendra l'eau utilisée pour les travaux et la base de vie ?

Réponse du maitre d'ouvrage :

Question 16: La société JPEE présente des chiffres de 2016 et 2017 dans le document N° 3, n'y aurait-il pas des chiffres plus récents assurant de sa « bonne santé » financière ?

Réponse du maître d'ouvrage :

Question 17 :Le plan d'affaire prévisionnel démarre en 2018 (doc N°3 p 30) , sera-t-il présenté actualisé ?

Réponse du maître d'auvrage :

Question 18: Afin que le partenariat de JPEE avec la commune de Tivernon soit plus visible pour les habitants, la société peut-elle installer à ses frais une borne de recharge de véhicules électriques sur laquelle figurerait le logo de JPEE?

Réponse du maître d'ouvrage :

Le procès-verbal et votre mémoire en réponse seront annexés à mon rapport qui sera consultable durant un an par le public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable Régional , l'expression de mes sentiments distingués.

Joël Huc

Commissaire-Enquêteur

le 20/09/2021

7

Joël HUC Commissaire-enquêteur

MEMOIRE EN REPONSE DU BEHANDEUR

Monsieur le Responsable Régional Société « Les Eoliennes Citoyennnes 1 » 12 rue Martin Luther King 14280 Saint-Contest

Fleury-les-Aubrais, le 20 septembre 2021

Monsieur,

J'ai été désigné par le tribunal administratif pour conduire l'enquête publique relative au projet de parc éolien sur la commune de TIVERNON.

L'organisation de l'enquête publique a été définie dans l'arrêté préfectoral | du 18 juin 2021. L'enquête publique se déroulait du mardi 17 août à 9h00 au vendredi 17 septembre 2021 à 24 h00.

La phase durant laquelle le public peut s'informer sur le projet et me communiquer ses observations et contre-propositions est donc terminée.

Je vous informe que 6 personnes sont venues consulter le dossier en mairie, que 3 personnes se sont exprimées (2 sur le registre et une oralement) et toutes sont favorables à ce projet qui a été initié au début des années 2000

Aucun courrier ni courriel ne m'a été transmis une seule personne est venue me rencontrer lors de mes 3 permanences .

J'ai procédé à une analyse d'après l'ensemble des éléments que j'ai recueillis durant l'enquête :

- De ma lecture du dossier.
- Des commentaires des personnes venues consulter le dossier durant ou en dehors de mes permanences.
- De ma visite du site
- De mes échanges avec vous-même et M De Roubaix, Mme la maire de Tivernon et Mme Rolain de la DDPP, au sujet du dossier.

Ces analyses m'ont donc permis de rédiger ce procés-verbal d'enquête publique. Dans ce document, j'ai repris toutes les argumentations des personnes du public et ai formulé une question si l'argumentation en amenait une .Chaque question est écrite en bleu pour la distinguer de l'argumentation qui l'entoure.

Je vous invite à vous référer au registre sur lequel elle est formulée afin de prendre connaissance de contribution précise de chaque interlocuteur.

À l'issue de la phase d'échange avec le public, la procédure d'enquête publique vous offre la possibilité de me communiquer vos avis et commentaires techniques sur ces éléments.

Pour faciliter la lecture du procès-verbal final , je vous remercie de bien vouloir répondre à chaque question dans la rubrique « réponse du maître d'ouvrage ».

Les questions ci-dessous ont donc pour objet de mieux comprendre le projet soumis à enquête.

Un mois après la clôture de l'enquête, je communiquerai mon rapport d'enquête à Mme La Préfète du Loiret et mon avis personnel et motivé sur le projet. Cet avis peut prendre trois formes :

- Favorable
- Favorable sous réserves. Si les réserves ne sont pas levées par le maître d'ouvrage, l'avis est réputé défavorable.
- Défavorable.

Thème 1 : Contenu du dossier

ADDENDUM:

Page 4:

« Les systèmes de détection des espèces (par infrarouge) nécessitent une optimisation permanente et un contrôle régulier par un BE ».

Question 1 : pourquoi ? le système d'effarouchage est-il moins contraignant en ce qui concerne son réglage ?

Réponse du maitre d'auvrage :

Un système de détection par infrarouge détecte une « masse chaude » lorsque celle-ci se rapproche de l'éolienne. Le système de reconnaissance d'imagerie thermique analyse le contact chaud puis décide d'arrêter l'éolienne en fonction du type de « masse chaude » détectée et son comportement. Ce système est en cours de développement par différents constructeurs, et il nécessite un apprentissage notamment en ce qui concerne le comportement des individus.

L'expertise d'ING Environnement de ce genre de système est la suivante :

- Lorsque l'individu est détecté : il est déjà dans la zone à risque ou à proximité. Ceci veut dire qu'entre le moment de détection et d'arrêt de l'éolienne, il existe une probabilité que l'individu soit exposé au risque de collision.
- Les systèmes en cours sont encore au stade de confirmation de l'efficacité, avec des axes de développement et d'amélioration ce qui nécessite une optimisation et un suivi du système d'identification de la « masse chaude » (difficulté de déterminer si celle-ci est un chiroptère ou un passereau).

A la différence, un système de détection par ultrason (type de détecteur couramment utilisé par les chiroptérologues) permet quant à lui de déterminer précisément les espèces de chiroptères détectées et le comportement de l'individu (chasse, transit, capture d'une proie...).

Le système d'effarouchage a l'avantage d'empêcher les chiroptères d'entrer dans le volume d'air balayé par les éoliennes. De fait, si l'individu ne rentre pas dans la zone à risque : la probabilité d'un risque de collision devient nulle.

Le réglage des émetteurs d'ultrason est relativement aisé : il s'agit de moduler la puissance des émetteurs pour chacune des fréquences correspondantes aux espèces concernées et fonction de la portée de l'onde émise (c'est-à-dire la longueur de pale). Ce réglage s'effectue sur de l'électronique basique au niveau système (un peu comme un potentiomètre de réglage du volume) et il permet de s'assurer que l'onde de brouillage est bien contenue dans le volume du rotor. Ce réglage se fait au moment de la mise en service et théoriquement aucun réglage n'est nécessaire. Cependant, afin de s'assurer du bon fonctionnement du système, il est prévu un suivi du bon fonctionnement de celui-ci dans le temps.

Il est prévu de tester le système d'effarouchage, en maintenant le système de bridage jusqu'à validation par la DREAL.

Question 2 : Comment peut-on mesurer l'efficacité de l'effarouchage puisque les 2 systèmes vont cohabiter? Quel indicateur sera utilisé?

Réponse du maître d'ouvrage :

La première année, les deux systèmes vont cohabiter indépendamment l'un de l'autre.

- Le système de bridage sera configuré pour arrêter les éoliennes lorsque les conditions météorologiques seront favorables aux vols de chiroptères. En dehors de ces périodes, le parc éolienne fonctionnement normalement.
- Le système d'effarouchage sera couplé avec un détecteur à ultrason permettant de détecter les chiroptères. Ce qui permettra de vérifier la présence ou l'absence de chiroptère dans le volume d'air balayé par le rotor de l'éolienne, et ainsi de s'assurer du bon fonctionnement du système d'effarouchage.

A l'issue de cette première année, et seulement après validation par la DREAL, des études et suivis réalisés attestant du bon fonctionnement du brouillage, il sera décidé de modifier cette première configuration : seul le système d'effarouchage fonctionnera en permanence et le fonctionnement du système de bridage sera asservi par le système d'effarouchage afin de ne fonctionner que dans le cas d'une panne du système d'effarouchage.

Page 5 : « compte-tenu des contraintes de plafonds et des modèles d'éoliennes constructeurs disponibles ... »

En consultant, sur internet, les éoliennes commercialisées par Nordex :

je n'ai pas trouvé les modèles N100 et N117, mais j'ai trouvé 3 modèles :Delta 4000, Delta et AW3000 dont les hauteurs « bout de pale » sont respectivement 180 m, 150 m, et 150 m, toutes les trois trop hautes pour satisfaire aux contraintes militaires aériennes

Question 3 : Où peut-on trouver les modèles N100 et N117?

Réponse du maitre d'ouvrage :

Les fabricants d'éoliennes ont 2 types de communication sur le web : les informations grand-public et les informations à destination des professionnels. Les informations détaillées des modèles d'éoliennes et de leurs caractéristiques sont en général sur les accès professionnels.

Suite à la fusion entre Nordex et Acciona, l'organisation industrielle de la production d'éoliennes s'est organisée sur la base de plateformes communes (mêmes principes industriels que les assembleurs automobiles) afin d'optimiser les coûts de production.

- La plateforme AW3000 n'est pas adaptée pour le marché français (les certifications sont prévus pour d'autres zone géographique).
- La plateforme Delta 4000 est la base commune pour les éoliennes N149 et N133 avec des hauteurs de tours différentes, celles-ci atteignent des hauteurs en bout de pales pour la N149 de 180 m et pour la N133 de 145 m.
 Le terme 4000 permet de définir une classe d'éolienne de puissance supérieur à 4 MW.
- La plateforme Delta est la base commune pour les éoliennes N100, N117 et N131. Chacun de ces modèles bénéficie de différentes hauteurs de tours, ce qui permet d'obtenir des hauteurs en bout de pales pour la N100 de 125 m et pour la N117 de 134,5 m ou de 142,5 m.

Démantèlement : page 45 du document 4.1 est indiqué : « Toutes ces opérations sont réalisées dans un objectif de restitution des emplacements conforme à ce qu'ils étaient auparavant et restituer un terrain propre. » et page 32 du document N°3 que « les fondations en béton « seront enlevées en totalité jusqu'à la base de la semelle ».

Question 4 : faut-il comprendre que le socle de béton des écliennes sera entièrement enlevé à l'issue de l'opération de démantèlement?

Réponse du maitre d'ouvrage :

La règlementation concernant les obligations de démantèlement des éoliennes est très précise sur le sujet : la totalité de la fondation doit être démantelée à l'exception d'éventuels pieux. Ceux-ci ne sont mis en place que dans le cadre de fondations spéciales qui répondent à une problématique d'incapacité du sol à reprendre les efforts des fondations. Concernant le projet de Tivernon, une étude sol au droit de chacune des fondations sera réalisée, et un bureau d'étude spécialisé effectuera le dimensionnement des fondations. Compte-tenu des retours d'expérience pour les terrains similaires, il est peu probable que la présence de pieux soit nécessaire.

Une fois la totalité de fondation retirée, le terrain sera remis en état afin de retrouver sa vocation initiale, en ce qui concerne le projet de Tivernon de terrains agricoles.

Garanties financières : page 45 du document 4.1 est indiqué : « la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions du décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020. » et son montant est précisé p 33 du document N°3 : 393 000 €, montant actualisé tous les cinq ans .

Question 5 : comment cette réserve financière est-elle sécurisée afin d'être bien disponible au bout de 20 ans ?

Réponse du maitre d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage doit constituer les garanties financières auprès d'un organisme d'assurance qui émet une garantie permettant de couvrir les sommes définies dans l'arrêté du 22 juin 2020, précisant les conditions de démantèlement et d'actualisation de cette garantie.

Une copie de l'attestation est présente pour la demande de DAUE pour le parc éolien de Tivernon, dans le dossier intitulé « 45_Les éoliennes citoyennes 1_3_Description de la demande_Version complétée_202103 » en page 43, et au cours de l'exploitation d'une ICPE, le maître d'ouvrage doit fournir régulièrement ce genre d'attestation et son actualisation à l'inspecteur de la DREAL.

Dans son avis , la MRAe indique :

« en matière de biodiversité, une démarche « éviter, réduire et à défaut compenser » aurait nécessité que soient étudiées des variantes incluant des modèles d'aérogénérateurs avec des gardes au soi plus importantes. En l'état, l'argumentaire concernant le choix des modèles retenus, et l'analyse des impacts liés sont insuffisants tant pour l'avifaune que pour les chiroptères....

Les réponses à la question des « gardes basses » sont développées par le maître d'ouvrage dans :

- l'addendum p 2 : « Les constructeurs d'éoliennes européens se concentrent sur les modèles à forte voilure et abandonnent progressivement les petits gabarits. Il n'est à ce jour plus possible d'obtenir des éoliennes de diamètre inférieur à 100 m et celui-ci est en sursis et doit très prochainement être également arrêté. »
- la réponse à l'avis de la MRAe du 18 mai 2021 : un argumentaire de même type est développé page 5,qui indique que suite aux différentes contraintes , cela les oblige à retenir la N 100 et la N 117 du constructeur Nordex.

Cependant, en consultant le catalogue d'autres constructeurs, j'ai trouvé des éoliennes dont la garde basse serait d'environ 30 m pour une hauteur bout de pale inférieure à 140 ou 145 m. (voir tableau ci-après)

CONSTRUCTEUR Modèle	P (MW)	Diamètre (m)	H måt (m)	Garde au soi (m)	H totale (m)
Enercon E-103	2 /2,35	103	85	33,5	136.5
Enercon E- 115.EP3	2,99/4,2	115,7	87	29,15	144,85
Siemens Gamesa SG2.1-114	2,1	114	87	30	144
Siemens Gamesa SG2.6-114	2,625	114	87	30	144

Question 6 : pourquoi ces alternatives n'ont pas été passées en revue dans le dossier comme le demande la MRAe, quitte à les écarter après argumentation (coût, rentabilité) d'autant que les Enercon auraient une puissance allant jusqu'à 4,2 MW, supérieure aux Nordex?

Réponse du	maitre	d'ouvrage	
------------	--------	-----------	--

Le territoire d'implantation des éoliennes du projet de Tivernon est sous contraintes aéronautiques multiples.

- Une zone Sup T5 de l'aviation civile qui fixe un plafond à 272 mNGF qui fixe une hauteur totale des éoliennes en bout de pale variant de 140 m à 146 m.
- La zone de coordination du radar militaire de Bricy qui définit des radiales d'implantation. Le projet est inclus dans une radiale horizontale qui est définie par un masque créé par les éoliennes déjà construites sur la commune de Santilly un peu plus au Sud. Ce phénomène de masque horizontal est introduit dans l'instruction de la DIRCAM, et celle-ci limite le parc éolien sur sa partie Est.
- Cependant il existe également une contrainte de « radiale verticale » : lorsqu'un projet d'éoliennes est masqué du radar par d'autres obstacles existants (ici les éoliennes de Santilly), il doit être contenu en hauteur afin d'éviter d'augmenter le masque vertical. La hauteur en bout de pales des éoliennes de Santilly étant de 125 m, il convenait de rester au plus proche de cette hauteur pour limiter l'impact sur le masque vertical. La validation de cette hauteur n'est pas clairement définie dans l'instruction de la DIRCAM, mais elle est plutôt à l'appréciation du service militaire concerné par la gestion du radar.

C'est pour cela qu'il a été décidé de limiter au maximum la hauteur totale des éoliennes afin d'obtenir une autorisation de l'aviation militaire,

Il existe une hauteur de tour de 84 m pour la N117, ce qui aurait porté la hauteur en bout de pales à 142.5 m et augmenter la garde au sol à 25.5 m. Cependant, il existait un risque important de refus de l'aviation militaire du fait que cette hauteur totale aurait « percé le plafond du masque vertical ».

La problématique du plafond « masque vertical » du radar contraint de la même façon le choix de modèles d'éoliennes de constructeurs différents : si l'on réduit la hauteur de tour, on réduit également la garde au sol des éoliennes, sauf à réduire également la taille des rotors.

Entre une éclienne avec un rotor de 114 m, 115 m ou 117 m, avec une hauteur de tour identique, la différence ne va pas être très importante.

La puissance de l'éolienne a également une part importante dans le choix du modèle : en effet, une éolienne qui a une plus grande voilure va produire plus même si pour des raisons environnementales il est nécessaire de la brider pendant certaines périodes. Au final, les pertes de production restent relativement faibles en comparaison avec des éoliennes plus petites qui produisent beaucoup moins.

Concernant le choix de travailler avec les éoliennes du constructeur Nordex :

- Nordex bénéficie d'un centre de maintenance à Janville, à proximité immédiate du projet de Tivernon (ce qui n'est pas le cas pour les autres constructeurs).
- Les éoliennes N100, N117 de Nordex sont particulièrement adaptées aux zones de plaines avec un écoulement du vent avec peu de turbulence et elles sont une réponse technico-économique optimale pour un site comme Tivernon. A la différence des éoliennes Enercon, qui de part leurs conceptions ont l'inconvénient d'être beaucoup moins compétitives sur ce type de site. Elles sont plus adaptées pour des sites avec des vents turbulents où l'absence de multiplicateur permet de limiter les coûts de maintenance.
- Les écliennes Siemens Gamesa ont été rapidement écartées de par leurs faibles puissances, pour un gabarit très proçhe de celui des écliennes Nordex.
- Un autre facteur important concernant le choix d'éoliennes Nordex est l'impact acoustique. En effet, Nordex a développé des éoliennes très performantes et peu bruyantes, avec des systèmes d'optimisation acoustique que les autres constructeurs n'ont pas mis en place, ce qui permet d'avoir un faible impact acoustique.

J'ai évoqué avec Mme la Maire les avantages financiers dont peuvent bénéficier les différentes parties prenantes dans ce projet et qui sont ,bien entendu ,un élément positif : propriétaires des parcelles concernées ,mairie , communauté de communes

Question 7 : Pouvez-vous m'indiquer, à titre indicatif, le montant de ces contreparties financières pour chacune des parties prenantes ?

Réponse du maître d'ouvrage :

Les retombées économiques d'un projet éolien sont multiples :

Concernant les propriétaires et exploitants agricoles : les terrains sont loués selon des contrats de baux emphytéotiques qui la particularité de permettre de construire sur un terrain loué.

Le loyer est déterminé en fonction de la puissance de l'éolienne installée. Selon la base 3250€/ MW installé pour une éolienne de 3,675 MW, le loyer est réparti entre le propriétaire et l'exploitant (en général à hauteur de 50/50) d'un montant annuel de 11 944 €.

La convention de servitude d'utilisation des chemins pour la commune de Tivernon apportera quant à elle la somme de 69 225 € /an pour la totalité du parc éolien.

La fiscalité du parc éolien, notamment concernant l'IFER sera de 7 700€/ MW en 2021, soit environ 164 000 € annuels se répartissant de la façon suivante :

- 50% pour la communauté de communes (environ 80 k€)
- 30% pour le Département (environ 49 k€)
- 20% pour la commune de Tivernon (environ 32,8 k€)

Concernant la commune de Tivernon, les retombées financières totales seront donc d'environ 102 k€ par an.

Thème 2 : Observations du public

OBSERVATIONS DE M Philippe DESFORGES (ancien Maire)

M Desforges est pour le projet d'éoliennes, le Conseil Municipal a d'ailleurs produit une délibération favorable le 19/05/2015, sous sa mandature.

Question 8: Afin que le projet trouve encore plus d'adhésion de la part de la population, il propose que le maitre d'œuvre installe gracieusement une borne de recharge pour véhicules électriques dans le village.

Il demande également s'il serait possible d'entourer les plates-formes d'un rideau végétal afin d'embellir le paysage et de profiter aux animaux des champs (gibiers, oiseaux ...)

Réponse du maitre d'ouvrage :

Le sujet de la borne de recharge électrique est traité dans la question 18.

L'idée de venir utiliser l'espace « perdu » au pied des éoliennes pour implanter une végétation réservoir de biodiversité a déjà été réalisée sur certains parcs éoliens et elle bénéficie aujourd'hui d'un retour d'expérience négatif.

En effet, ceci aurait pour conséquence directe de déplacer et concentrer une biodiversité qui est à ce jour absente de la zone d'implantation des éoliennes. La conséquence directe serait une augmentation du risque de collision avec

l'avifaune (notamment des rapaces) et les chiroptères qui seraient enclins à venir chasser aux pieds des éoliennes dans ce nouveau « garde-manger ». Au contraire, il est prévu de rendre cet espace le plus inerte possible, de sorte qu'il ne présente aucun intérêt pour la biodiversité.

OBSERVATIONS DE Mme Deiphine BRUCHET (Maire)

Mme Bruchet, qui est favorable au projet, pose plusieurs questions:

Question 9: l'accumulation des parc écliens en Beauce risque d'entraîner une saturation du paysage. Quelle est l'autorité compétente, ayant une vue d'ensemble des projets en cours et à venir, qui pourra agir pour limiter les implantations à une densité raisonnable et ainsi sauvegarder le patrimoine paysager?

Réponse du maitre d'ouvrage :

Lors de la constitution d'un dossier de DAUE pour un parc éolien, il est étudié la saturation éolienne sur un territoire, et chaque dossier est étudié au cas par cas par les services de l'Etat lors de l'instruction afin de déterminer si le projet est acceptable dans le territoire d'implantation.

Plusieurs schémas, plans ou actions peuvent réglementer ou orienter le développement de projets éoliens :

- Les SCOT des territoires
- Les zones favorables au développement de l'éolien selon les critères « paysage et biodiversité » sont en cours de cartographie pour les différentes Préfectures sur demande du Ministère de la Transition écologique dans une circulaire de mai 2021.

Question 10: ne serait-il pas pertinent que les 6 écliennes scient équipées d'une système d'effarouchage des chauves-souris?

Réponse du maitre d'ouvrage :

L'activité des chiroptères au niveau de la zone d'étude biologique est relativement faible. A proximité immédiate des positions envisagées pour les éoliennes du projet, l'activité des chiroptères est particulièrement faible, et l'activité des espèces de chiroptères à « vol bas » peut même y être considérée comme nulle.

Les préconisations de la SFEPM de limiter la mise en place d'éoliennes à garde au sol basse, qui reposent sur le principe de précaution qui est d'éviter la création d'un potentiel risque de collision vis-à-vis des espèces de vol bas.

La question de l'intérêt de ce principe de précaution peut réellement se poser dans le cadre de ce projet, où aucun contact de chiroptères à vol bas n'a été observé à proximité immédiate des positions envisagées pour les éoliennes.

Cependant, le bureau d'études a préféré orienter son analyse vers des solutions pertinentes qui permettraient de préserver la biodiversité et notamment toutes les espèces de chiroptères indifféremment des hauteurs de vol : d'où la proposition initiale d'équiper seulement les 4 éoliennes à garde au sol basse.

Afin d'éviter tous risques pour l'ensemble du parc éolien, il a été décidé lors de la réponse à l'avis de la MRAE d'équiper les 6 éoliennes du système d'effarouchage afin de préserver au maximum l'ensemble des espèces de chiroptères.

Question 11 : Si l'observatoire ornithologique de Toury ne se fait pas , le bubget prévu pour les nichoirs à chiroptères (3000 € , RNT p25) pourra-t-il être reversé à la Mairie de Tivernon?

Réponse du maitre d'ouvrage :

La mesure d'accompagnement / compensation qui prévoit la mise en place de nichoirs à chiroptères, n'est pas forcément limitée au seul site retenu pour le projet d'observatoire.

En effet, même si ce site présente un intérêt pour la mise en place de nichoirs, d'autres sites à proximité d'habitations et de boisements sur la commune de Tivernon peuvent présenter un intérêt pour la mise en place de nichoirs à chiroptères, tout en étant suffisamment éloignés du site d'implantation des éoliennes pour éviter tout risque de déplacement d'espèces.

Si le projet initial devait évolué, le maître d'ouvrage conservera à budget identique, la mesure concernant la mise en place de nichoirs à chiroptères, tout en redéfinissant d'autres sites d'implantation en concertation avec la commune de Tivernon.

Question 12 : JPEE a prévu un budget (15 000€), qui sera géré par la mairie de Tivernon , pour planter des haies brises-vues . Mme la Maire souhaite que

lui soit fourni un linéaire par commune concernée afin de pouvoir arbitrer entre les particuliers demandeurs. Au cas où ce budget ne serait pas entièrement consommé, elle demande que le reliquat soit reversé à la Mairie de Tivernon pour plantations de haies communales, au lieu d'être reversé à la mairie de Toury.

Il serait utile de fournir également le mode de calcul conduisant au choix des 7 communes/lieux-dits concernés et aux linéaires par commune/lieu-dit.

Réponse du maitre d'ouvrage :

Afin de faciliter la mise en place de cette mesure d'accompagnement / compensation, le bureau d'étude a déterminé le nombre de foyers concernés par hameaux qui auraient une vue directe sur le parc éolien de Tivernon. Le tableau ci-dessous reprend le détail avec une ventilation du montant total ajusté à 15 400€.

Frimerju) (qone∋mės:	Nombre de loyer concernés	a de Toyer aur le total.	Montant par frameaux
Château gaillard	25	16%	2 500 €
Chaussy	4	3%	400€
Domarville	11	7%	1 100 €
Germonville	10	6%	1000€
La Boissière,	19	12%	1900€
Tivernon	49	32%	4 900 €
Toury	36	23%	3 600 €
Total	154	100%	15 400 €

Cette répartition reviendra à affecter un budget d'environ 100 € d'arbres pour plantations de haies brises vues, ce qui sur la base d'un montant de 10€ / arbre affectera une dizaine d'arbres par foyers concernés.

Le reliquat d'arbres non « réclamés », seront affectés à la commune de Tivernon, afin de lui permettre la plantation de haies communales.

Question 13 : Elle demande pourquoi , seule la commune de Toury bénéficie d'un budget (15 000 € ; doc N°4.1 p 317) pour son parc paysager , alors que d'autres communes subissent également un impact visuel ?

Réponse du maitre d'ouvrage :

La commune de Toury a investi dernièrement dans un parc paysager afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Lors de l'étude paysagère du dossier de DAUE pour le parc éolien de Tivernon, il est apparu que certaines éoliennes du projet seraient visibles depuis ce parc.

Il est donc naturellement apparu opportun de trouver une mesure d'accompagnement / compensation à destination de ce parc afin d'en préserver l'intérêt initial.

Etant donné que la réflexion de l'aménagement de ce parc a été réalisé par un bureau d'étude : il convenait de définir un budget suffisant pour permettre à la commune de Toury de prendre en compte à la fois une reprise d'étude de l'aménagement et de permettre de planter suffisamment d'arbres de différentes maturités afin d'obtenir un effet de masquage à une échéance réduite.

Question 14: Au cas où l'observatoire ornithologique de Toury ne se ferait pas ,le budget correspondant (RNT p 22 : investissement 12 000 \pounds + 3000 \pounds +6000 \pounds /an) pourra-t-il être reversé au Moulin d'Ondreville sur Essonne pour lequel la Communauté de Communes de la Plaine du Nord-Loiret est partie prenante via le GEMAPI ?

Réponse du maître d'ouvrage :

La mesure d'accompagnement volontaire pour le financement d'un observatoire ornithologique à vocation pédagogique est le fruit d'une réflexion qui va bien audelà d'un simple budget. Le site de « La Lagune » à Toury présente par sa configuration intrinsèque et les espèces d'avifaune observées, un intérêt particulier permettant de mettre en place un projet pédagogique. En effet, ce site présente suffisamment de « matière » pour permettre à des animateurs d'associations naturalistes locales de faire des animations à destination des enfants scolarisés des 2 communautés de communes concernées.

Ce projet est avant tout, une opportunité créée par la combinaison d'un site présentant un intérêt particulier et la volonté du responsable des études environnementales et du maître d'ouvrage, de permettre une sensibilisation des enfants à la préservation de la biodiversité.

Même si le projet autour du Moulin d'Ondreville sur Essonne présente surement beaucoup d'intérêts, celui-ci ne répond pas aux valeurs défendues dans le porteur de projet dans cette mesure volontaire. L'intérêt premier est la sensibilisation des enfants des communes d'implantation et des communautés de communes concernées directement par le projet de Tivernon. L'éloignement du Moulin d'Ondreville sur Essonne, en dehors du territoire de la communauté de communes, n'est pas compatible avec des animations ornithologiques pédagogiques à destination des enfants scolarisés dans les 2 communautés de communes concernées.

Le maître d'ouvrage ne voit donc pas l'intérêt à un simple « transfert de budget à l'autre bout du département », ainsi il préfère retravailler et adapter sa proposition initiale.

En effet, les interrogations de la commune de Toury sur le devenir du terrain de « La Lagune », viennent créer une incertitude quant à la possibilité de l'installation de cet observatoire.

De ce fait, le maître d'ouvrage est donc amené à adapter cette mesure d'accompagnement volontaire de la façon suivante :

- Le projet initial est modifié pour permettre un démontage facile de l'observatoire. Ce qui permettra de libérer le terrain pour d'autre projet que la commune de Toury déciderait ultérieurement.
- De ce fait, une partie des aménagements ne seront plus nécessaires (suppression de terrassement et de plantations d'arbres)
- Le budget de cette mesure d'accompagnement volontaire peut donc être ventilé différemment :
 - investissement pour l'observatoire démontable, budget réduit : 7 000 €
 - nichoirs à chiroptères, budget inchangé : 3 000 €
- fonctionnement annuel (équipements d'observation, aide aux transports scolaires...), budget : 6 000 €/an
- création d'une nouvelle mesure d'accompagnement volontaire d'aide à la mobilité électrique pour les habitants de Tivernon, budget redirigé : 5 000€
 Cette mesure est détaillée en réponse à la question 18.

Nota : si la totalité du budget de cette mesure « aide à la mobilité électrique » n'est pas totalement utilisé, le reliquat retournera en complément du budget investissement pour l'observatoire démontable.

Question 15 : Durant la phase -travaux , d'où proviendra l'eau utilisée pour les travaux et la base de vie ?

Réponse du maitre d'ouvrage	•	

Pour le poste principalement consommateur d'eau, qui correspond au coulage des fondations : celui-ci est assuré par les centrales à béton les plus proches et le ciment acheminé par camions-toupies.

Seuls quelques travaux nécessitent donc un besoin d'eau localement.

Lorsque les entreprises ont besoin d'être approvisionnées en eau : elles contractent donc localement avec des agriculteurs ou les communes d'implantation en fonction de la période de l'année et des disponibilités en eau de chacun.

Question 16 :La société JPEE présente des chiffres de 2016 et 2017 dans le document N° 3, n'y aurait-il pas des chiffres plus récents assurant de sa « bonne santé » financière ?

Réponse du maître d'ouvrage :

Le tableau des chiffres d'affaires de JPEE jusqu'à l'année 2019 sont repris dans le document du dossier de DAUE: « 45_Les éoliennes citoyennes 1_3_Description de la demande_Version complétée_202103 » en page 28. Celui-ci est repris ci-dessous.

ANNEE	CHIFFRE D'AFFAIRES NASS EXPANSION	CHIFFRE D'AFFAIRES JPEE	CHIFFRE D'AFFAIRES BEAUCE ENERGIE
2009	1 244 692 €	4 066 151 €	
2010	128 828 €	4 173 789 €	
2011	30 323 €	12 766 395 €	
2012	150 000 €	22 066 695 €	-
2013	279 700 €	2 094 288 €	- (
2014	722 337 €	5 813 700 €	2 872 605 6
2015	.1 639 400 €	5 877 794 €	11 678 630 €
Ž016	1 124 100 €	2 720 402 €	10 804 714 €
2017	2 117 800 €	4 067 121 €	10 079 539 €
2018	49 724 €	7 686 726 €	11 405 858 €
2019	61 953 €	5 292 238 €	13 773 240 €

TABLE DE L'EXELUCITE DE L'EXELUCITÉ DE L'EXELUCITÉ

Question 17: Le plan d'affaire prévisionnel démarre en 2018 (doc N°3 p 30) , sera-t-il présenté actualisé ?

Réponse du maître d'ouvrage :

Le tableau a été mis à jour, et celui-ci est présenté en page suivante.

Caractéristiques

	***************************************	Activity.	Did fellinger	- Modesyt	Mainteret
10/10	(March	a WW e	es harotes du. en EUM	en EUR	1
36		11.11	10.2	1500000	me tr
11/400 ac 2010 At Make	1000	to a	With British and		3
Harman.	4338		Section and design	The second second	
8.4	1,000				20.00
1000					

	2373801	462.337	\$100 P	1.00,7469 1.340,300		A STATE OF THE STA
	2 2	-1.286026	D. C.	Active to	est to	
8	4 38 247	-3 100 100	Albeite		1 8	2002
	17. 17.1	-1 254 004			10.00	
in the	4 100 000	-1 220 Sep	8.1			
	4 156 057	SE S				
	9 184 600	OV 951 7-		40000		
	377.40			1 981 300 30 400		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
7. 47.	307.038			1377.42 10000		
F	3425 126 641 620 i.			-1.507.900		
1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	377778		無機	000.000		
	3 734 PSD -1 042-422		H. S.			
	3 690 Sez		9.3	8 8		# H H H
	3 646 MW			4		H 21 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
	3 105 656					¥ \$12
	3 540 524				\$ % F J	8 1 8 8 8 8
	451 AND 1509-					1. 10.11.00 1. 10.11.00
	376 975 E				100	
	9 425 747 -480 e97		6.8	3		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	2 334 GOT	22°	1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0	9 1	1 4	8 4 9
	420 675	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	Town 1885	000 OF	8 3 8 3	200 500 200 500 201 701
		Territories and the second	1	Albert Co.		111
abellunas a miner	Verification Verification	Annual Angle Chaptering	THE STATE STATE SHALL SH	THE STATE OF	-	
	10,10	A STATE		paragraph (and a	

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encoarnes pencient la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les finás de maintenence et de réparation, les coltrs de gestion technique et administrative et les finais liés au respect des différentes obligations réglementé par exemple, la constitution des garanties pour démantalement et les suivis amitientementaux.

Echéancier dette bancaire

40 641.770 -841.770 0 -12 627	
2 486 174 -817 074 -817 074 -57 323 -57 323 -57 320 -6	
36 4086 275 -739 103 3 236 174 -81 294 -80 599 2 486 599 -46 308	
34 -769 R34 -769 R34 -84 867 658 -94 667 658 -751 R82 -73 015	
32 7 143 199 747 249 6 362 956 -167 348 3 3 6 389 590 -758 457 -55 30 462	
30 8 604 730 7 673 604 7 673 604 125 604 145 673 7 156 265 157 87 159 159 151 151 151 151 151	
28 20 007- 20 007- 215 021- 20 021- 215	
26 - 11 400 415 10 10 11 400 415 10 10 11 400 415 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	
22 777 047 114 -683 341 -683 3	
22 24 024 464 127 428 889 120 120 120 120 120 120 120 120 120 120	
18 20 22 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25	
16 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	
1907 (1 1905- 1905- 1907 (1 1905- 1907 (1	
14 18 202 502 18 202 502 19 202 502 10 202 503 10 702 705 10 705 10 705	
12 19 972 442 524 810 19 417 632 12 63 547 12 645 500 12 645 500 12 645 500 12 645 500	
10 057 586 -538 588 -538 588 -313 864 11 20 539 053 -546 611 19 977 442	
22 110 884	
6 23 118 299 -567 397 -567 397 -267 397 -346 999 -76 25 512 512 512 512 512 513 518 518 518 518 518 518 518 518 518 518	
4 24 125 709 -492 511 25 637 198 -561 886 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	
25 069 003 -478 062 -376 335 -376 335 -485 238 -485 238 -485 238 -485 238 -485 238	
46669	
A PARTITION OF THE PART	
Ferrings for the party of the p	

Question 18: Afin que le partenariat de JPEE avec la commune de Tivernon soit plus visible pour les habitants, la société peut-elle installer à ses frais une borne de recharge de véhicules électriques sur laquelle figurerait le logo de JPEE?

Réponse du maitre d'ouvrage :

L'idée d'accompagner la population de Tivernon vers une transition vers une mobilité électrique présente un intérêt pour le porteur de projet.

Cependant, l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques présente plusieurs inconvénients qui font que cette proposition ne sera retenue par le maître d'ouvrage :

- Absence d'étude de marché sur le territoire communal
- Incertitude d'avoir un nombre d'utilisateurs suffisants et du type de chargeur
- Un point de recharge pour l'ensemble de la commune parait compliqué pour les éventuels utilisateurs (plusieurs hameaux, gestion de la disponibilité de la borne pour les différents utilisateurs sur les mêmes périodes...)

En remplacement de cette proposition, le maître d'ouvrage propose plutôt de ventiler le budget défini dans la mesure d'accompagnement volontaire de l'observatoire, pour affecter un budget d'environ 5 000 €, sur le principe d'une aide à la mobilité électrique.

Cette aide sera versée à la commune de Tivernon, qui redistribuera un « chèque » de 50 € / foyer de la commune de Tivernon (environ une centaine de foyers), sur présentation d'une facture de trottinette électrique, vélo électrique ou borne de recharge individuelle pour voiture électrique.

Le reliquat de budget reviendra en complément du budget d'investissement de l'observatoire démontable.

Le procès-verbal et votre mémoire en réponse seront annexés à mon rapport qui sera consultable durant un an par le public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable Régional , l'expression de mes sentiments distingués.

Joël Huc

Commissaire-Enquêteur





Pôle Aménagement Durable Direction des Infrastructures Agence Territoriale de Pithiviers Madame Régine Engström
Préfète de la Région Centre et du Loiret
Préfecture du Loiret
181 rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS CEDEX 1

Ref : LET-285-2021-ATP-Préfecture Contact : Agence territoriale - 02.38.40.52.98 Objet : Création d'un parc éolian - R/14107

Orléans, le 0 6 SEP, 2021

Madame la Préfète,

Par courrier du 18 juin 2021, vous sollicitez le Département, au sujet d'une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Tivernon. Je vous informe que j'émets un avis favorable en qualité de gestionnaire du Domaine Public Routier Départemental.

La distance minimale à respecter pour l'implantation des écliennes est égale à la hauteur totale de celles-ci (mât et pales) augmentée de 20 mètres entre le bord de la chaussée et la base de l'éclienne (en limite extérieure la plus proche). Cette distance pourra être plus importante si l'étude de sécurité réalisée par le demandeur au stade l'étude d'impact le recommande.

L'agence territoriale de Pithiviers reste à la disposition de vos services pour tout complément d'informations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Pour le Président et par délégation,

Harvé SAURAT Vice-président,

Président de la Commission Mobilités et Aménagement du Territoire République Française Département LOIRET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22/09/2021



A la majorité

Pour : 15
Contre : 2
Abstention : 11

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ORLEANS Le : Et

Publication ou notification du :

L'an 2021, le 22 Septembre à 20:30, le Conseil Communautaire de COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réunt à la salle des Fêtes de Neuville-aux-Bois, lieu ordinaire de ses séences, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été (ransmises par écrit aux conseillers communautaires le 10/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichès au siège le 10/09/2021.

Présents: M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, Mme BAUDU Karine, Mme CANTINOLLE Sandrine, Mms CHAMBLET Christine, M. DAUVILLIER Daniel, M. DESLANDES Roger, Mme GALVAO Estelle, M. HARDOUIN Patrick, Mme JOHANET-FOURAGE Mariene, M. LANSON Jean-Paul, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. LOISEAU Dominique, M. MACE Yves, Mme MAROIS Isabelle, Mme MARTIN Marie-Noelle, M. MASSEIN Christian, Mme POUSSE Corinne, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme ROUX Sylvie, Mme SARRAIL Nadia, M. SIMON Jereny, M. VAN BELLE Jacques

Absente : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BRIE Bertrand à Mme GALVAO Estelle, M. PEPION Aymeric à M. DESCHAMPS Jean-François, Mme RENIMEL Isabelle à Mme SARRAIL Nadia, Mme VAPPEREAU Julia à M. LE GOFF Christophe

A été nommé(e) secrétaire : Mme SARRAIL. Nadia

202199 - AVIS PARC EOLIEN "LES EOLIENNES CITOYENNES 1" A TIVERNON

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code de l'environnement notamment les articles L.123-9 à L.123-18, R.123-1 à R.123-23, R.181-36 à R.181-38,

Considérant que le projet de création d'un parc éolien à Tivernon composé de 6 éoliennes est soumis à enquête publique.

Considérant que le conseil communautaire est appelé à formuler un avis sur ce projet.

Considérant le dossier d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire.

EMET un avis favorable au projet de parc éolien à Tivervon porté par la société Les éoliennes citoyennes 1.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : Le 30/09/2021 Le Président



République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Commune de TOURY

Délibération N° 2021-060

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 8 septembre 2021

Conseillers en exercice: 23

Présents : 16 Votants : 21

Objet : Urbanisme-Environnement – Avis sur le futur projet de parc éolien sur la Commune de Tivernon

Le mercredi 8 septembre 2021 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire le samedi 4 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS: M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. DUFRESNE Jean-Yves, Mme VALENTIN Nathalie, M. DARGERE Jean-François, Mme Karine NOLL, Mme Joëile POMPON, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, M. Franck BACHIMONT, Mme CHAMAND Séverine, M. Jean-Michel PINCELOUP, Mme Christine ANFRIE, M. PRUNET Adrien, Mme Florence PINEL.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Catherine PETIT, M. GÉRAY Alaln, Mme MARY Chrystelle, M. François CLOUET, M. HAMEZ Antoine, Mme RODRIGUES Luisa.

ABSENT: M. LABET Gérard.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Mme Catherine PETIT à M. Laurent LECLERCQ, M. François CLOUET à M. Jean-François DARGERE, Mme Chrystelle MARY à Mme Carole CARRÉ, à Mme Luisa RODRIGUES à Mme Karine NOLL, M. Antoine HAMEZ à M. Jean-Yves DUFRESNE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme POMPON Joëlle

Exposé de : Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 123-9 à 123-18, L 181-10, R 123-1 à R 123-23, R 181-36 et R 181-38.



Vu l'arrêté du 18 juin 2021 prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société « Les Eoliennes Citoyennes 1 » concernant un projet de parc éolien sur la Commune de Tivernon,

Considérant que la Commune de Toury est incluse dans le périmètre d'affichage de 6 km autour de l'installation projetée,

Vu le dossier constitué dans le cadre de l'enquête publique se déroulant du 17 août au 17 septembre 2021,

Considérant les contacts établis entre l'opérateur et Monsieur le Maire de Toury visant à mettre en place, des mesures complémentaires en matière sur le territoire communal ; les mesures ont pour finalité de venir en soutien d'enseignements scolaires (école élémentaire et collège) et pourquoi pas de création d'espaces ornitho-pédagogiques.

Vu l'avis favorable de la commission « Générale » du 1^{er} septembre 2021 au projet de création d'un parc éolien comprenant 6 aérogénérateurs et un poste de livraison, sous réserve de respecter la prescription suivante :

- installation de l'éolienne la plus proche de Toury, à au moins 800 mètres de la limite communale.

S'agissant des mesures environnementales complémentaires, les élus sont favorables à leur mise en œuvre à proximité du Parc Paysager du Bois de la Perche et au niveau de l'Avenue de la Chapelle (cf. plan de situation joint). Concernant l'aménagement spécifique d'un espace ornitho-pédagogique, celui-ci sera conditionné par la position de la Commune de Tivernon et de l'EPCI de rattachement, en accord avec l'investisseur. Ces collectivités étant au regard des élus de Toury prioritaire dans le fléchage des fonds disponibles. Si après cette consultation, aucun compromis n'est obtenu, la commune de Toury est favorable à la mise de cet espace ornitho-pédagogique par l'investisseur à un endroit restant à définir, soit au niveau de la lagune après validation du délégataire en assainissement collectif, soit au niveau du Parc Paysager du Bois de la Perche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 absentions : Mme Nathalie VALENTIN et Mme Florence PINEL) :

- DÉCIDE D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE au projet de parc éolien sur la Commune de Tivernon sous réserve que la plus proche éolienne se situe à au moins 800 mètres de la limite administrative de la commune n ;
- DÉCIDE D'ACCEPTER tel que présenté dans l'exposé des motifs, la mise en œuvre par l'entreprise installant les éoliennes, de mesures environnementales complémentaires à vocation pédagogiques, au niveau du Parc Paysager du Bois de la Perche, de l'Avenue de la Chapelle voire la lagune;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Laurent LEGLERCO

S. DE

Acte rendu exécutoire :

Affiché le : 30/09/2 (
Transmis au représentant de l'Etat le : 30/09/1)

Le Maire,

Laurent LECLERCO

Del reserves encountries

Rept on prefecture is 21/09/2021 Afficials is 21/65/2011



ID: 045-214503252-20210910-2021 26-DE

République Française Département Loiret Commune de Tivernon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Seance du 10/09/2021

2021 28

Objet de la délibération

Avis sur demende
d'autoritation
environnementale d'exploiter
un parc éclien sur la construire
de Tivermon
présentée par la société **LES
EOLIENNES CITOYENNES 1*

27/08/2021

27/09/2021

A l'unaphelté

Pour: 7 Contre : 0 Abstantion : 1

Acto rendu mideutoire marès dépôt en Sous-Préfacture Le : 21/09/2021

E

Publication ou notification du :

2010912020

L' an 2021 et le 10 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle polyvalente sous la présidence de BRUCHET Delphine, Maire

<u>Présents</u>: Mme BRUCHET Delphine, Maire, M. FLEUREAU Eric, Melle VAPPEREAU Béatrice, M. MORGEAT Guilleurne, Mms SEVIN Nathalle, Mme DESFORGES Anne-Claire,

Absents: Mrs BEDU Stéphene, MARTIN Joseph, MALLET Jean-Yves, STEIN Jean-Pierre (pouvoir à Delphine Bruchet)

A été nomméte) secrétaire: Mr MORGEAT Guilleume

Objet de la délibération:

Avis aur demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éoilen sur la commune de Tivernon présentée par la société "Les Eollennes Citoyennes 1"

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 18 Juin 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique formulée par le société "Les Eollannes Citoyennes 1" en vue d'ebtenir l'autorisation environnementale, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus taré dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, abit jusqu'au 02 Octobre 2021.

Madame le Maire informe donc le conseil municipal que calui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet.

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE gour le projet du Parc éclien de Tivernon présenté par le acclété Les Écliennes Citoyennes 1°

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 21/09/2021 Le Maire

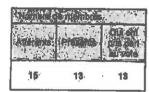
Delphine BRUCHET



République Française Département LOIRET Aschères le Marché

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 20/09/2028



L'an 2021, le 20 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aschères le Marché s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGENDRE Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/09/2021.

A la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2

<u>Présents</u>: M. LEGENDRE Christian, Malre, M. DESCHAMPS Jean-François, Mme JOHANET Cécilia, M. GUERIN Serge, Mme GILLET Martine, M. HAMONIERE Dany, Mme AVILES Maîté, Mme BODET Françoise, Mme JOHANET-FOURAGE Mariène, Mme LE DÛ Lise, Mme PEUGNET Valérie, M. TAINE Jérémy, M. VAPPEREAU François

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret Le : 22/09/2021 Absents avant donné procuration : M. CAILLETTE Thierry à M. VAPPEREAU François, M. TAFFOUREAU Michel à M. DESCHAMPS Jean-François

Et Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme AVILES Maîté

2021_05_03 -- Projet * les Eoliennes Citoyennes *

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'implantation d'un projet de parc éclien sur la commune de Tivernon a fait l'objet d'une enquête publique. Cette dernière étant close, il convient de statuer pour l'installation de 6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison. Monsieur Serge GUERIN étant partiellement concerné, il quitte momentanément la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité : 2 abstentions et 13 voix pour :

D'émettre un avis favorable relatif au projet de parc éolien sur la commune de Tivernon.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant cette décision.

Fait et délibéré les jours, mols et an susdits. Au registre sulvent les signatures

QUESTIONS A LA DREAL

Bonjour M Michenet,

Voici la question évoquée avec vous lundi demier:

"l'accumulation des parc éoliens en Beauce risque d'entraîner une saturation du paysage. Quelle est l'autorité administrative compétente, ayant une vue d'ensemble des projets en cours et à venir, qui pourra agir pour limiter les implantations à une densité raisonnable et ainsi sauvegarder le patrimoine paysager?"

J'ai rencontré mardi le maître d'ouvrage, qui bien sûr, n'a pu me donner de réponse car cela ne relève pas de sa compétence.

Par ailleurs, le Conseil Départemental rappelle dans son avis récent que les éoliennes doivent être distantes des routes, de "hauteur bout de pale + 20 m", ce qui ne semble pas être le cas pour, au moins, 2 d'entre elles.

M Deroubaix, m'indique que l'étude de dangers, validée par la DREAL, examine plus finement ce danger et permet, dans ce cas précis, de valider les emplacements des éoliennes, est-ce bien cela?

Merci d'avance .de vos réponses,

Cordialement

Joël HUC

Commissaire-enquêteur

MICHENET Eric - DREAL Centre/UD45

jeu. 30 sept. 19:13 (il y a 4 jours)

À DROUIN, moi

Bonjour Monsieur HUC,

En réponse à vos questions ci-dessous, voici nos éléments de réponse :

Point 1:

Il est tout d'abord utile de rappeler que la justification de la maîtrise des nuisances, impacts et risques, y compris les risques de saturation visuelle, sont de la responsabilité du pétitionnaire. Les enjeux de saturation visuelle s'apprécient, pour chaque nouveau projet, au moyen de l'étude d'impact prenant en compte les projets connus de l'administration au moment du dépôt de la demande d'autorisation environnementale (dès lors qu'un projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale). Les services instructeurs (service de la DREAL) s'assurent de la bonne prise en compte de l'ensemble des projets, le cas échéant en lien avec les services des territoires limitrophes.

En complément de cette approche, projet par projet, une approche globale de planification du développement de l'éolien terrestre à l'échelle des territoires a été menée par le passé. Voulue tout d'abord par la loi Grenelle 2, elle a été réalisée à la maille de la région, et a pris la forme des Schéma régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et de son annexe, le schéma régional éolien (SRE), construit sous le pilotage du Préfet de région et du président du Conseil régional. Le SRCAE et le SRE de la région Centre ont été validés par arrêté préfectoral du 28 juin 2012.

La loi NOTRe a prévu que la planification régionale relative au climat, à l'air et à l'énergie soit à l'avenir intégrée dans le nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par le conseil régional, ce schéma devant se substituer aux SRCAE. Le SRADDET de la région Centre-Val de l oire a été adopté par délibération en date du 19 décembre 2019 par le conseil régional a été approuvé par le préfet de région le 4 février 2020. Le SRADDET n'intègre pas le SRE, qui n'a aujourd'hui plus d'existence.

L'instruction du Gouvernement du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens a demandé aux Préfets de région de lancer un nouvel exercice de cartographie des zones favorables au développement de l'éolien afin de sécuriser l'atteinte des objectifs de la PPE en exploitant pleinement les zones propices, tout en assurant une répartition équilibrée de l'éolien au regard d'enjeux de saturation locale. Ce travail est actuellement en cours au sein de la région Centre-Val de Loire, sous l'égide de Madame la Préfète de région. Le document issu de ces travaux constituera un cadre destiné à orienter les développeurs de parcs éoliens lors de la construction de leurs projets.

L'opposabilité des contraintes d'implantation sera uniquement possible au moyen des documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale et plan local d'urbanisme), définis en déclinaison locale du SRADDET.

Enfin, au delà de ces travaux de planification, il est utile de signaler qu'afin de sensibiliser les porteurs de projets à la bonne prise en compte des enjeux de saturation visuelle, mais également des enjeux patrimoniaux, de biodiversité, etc., en amont du dépôt des dossiers de demande d'autorisation environnementale, Madame la Préfète du Loiret a mis en place en septembre 2020 un pôle énergies renouvelables et hydrogène. Ce pôle inter-administration a pour vocation de leur permettre de recueillir les avis des principaux services impliqués dans l'instruction de leurs projets et leur permettre de mieux identifier les points de vigilance et les contraintes au regard des territoires d'implantation visés.

Point 2:

Tout d'abord, il convient de préciser que le Conseil Départemental en qualité de gestionnaire du Domaine Public Routier a émis un avis favorable au projet.

Indépendamment de cet avis consultatif, il est utile de rappeler que les seules distances d'éloignement opposables des éoliennes vis-à-vis des routes sont prévues par l'article L. 111-6 du code de l'urbanisme qui interdit la construction de d'éoliens dans une bande de 100 m autour d'une autoroute ou de 75 m autour d'une route classée à grande circulation. Au delà de cette interdiction générale, le risque vis-à-

vis des axes de circulation s'apprécie via l'étude de dangers, qui permet d'aboutir, pour chaque phénomène dangereux, à une cotation selon le double critère de probabilité d'occurrence que ce phénomène survienne et qu'il impacte des tiers / gravité des conséquences.

Dans le cas du présent dossier, l'étude de dangers prend bien en compte ces risques. le pétitionnaire a identifié les réseaux de communication présents dans les limites de la zone d'étude. Pour les voies de communication identifiée dans la zone d'étude, il est précisé dans le dossier la distance minimale de chaque éolienne par rapport aux infrastructures routières, ainsi que le type de transport. Une distinction est faite entre les routes structurantes (trafic supérieur à 2000 véhicules par jour) et les routes non structurantes pour valider ou non les emplacements des éoliennes par rapport aux risques accidentels.

Restant à votre disposition, Cordialement,

Eric MICHENET
Inspecteur de l'environnement spécialité installations classées
DREAL Centre-Val de Loire / Unité départementale du Loiret

3, rue Carbone - 45072 ORLÉANS Cedex 2 Tél : 02.38.25.01.37

Courriel: eris micheneti@developpement-durable.geav.fr http://www.centig-val-de-folie.developpement-durable.eguv.fr/